



# RAPPORT ANNUEL

Exercice  
terminé le 29 décembre 2018

# Table des matières

<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL</b>	<b>2</b>
<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION</b>	<b>4</b>
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>6</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>29</b>
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	30
Rapport de l'auditeur indépendant	31
États consolidés du bénéfice net et du résultat global	33
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	34
Bilans consolidés	35
États consolidés des variations des capitaux propres	36
Notes aux états financiers consolidés	37
<b>ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS</b>	<b>Endos</b>

**Assemblée générale annuelle des actionnaires**  
**10 mai 2019 à 10 h (heure de Montréal)**  
Club Mont-Royal, Salon Princesse Patricia  
1175, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal, Québec H3A 1H9

# Message du Président du conseil

Pour l'exercice terminé le 29 décembre 2018



## BÂTIR ET CONSOLIDER NOTRE PLATEFORME POUR NOTRE CROISSANCE FUTURE

L'année 2018 a été fructueuse pour Groupe Vision New Look alors que nous avons bâti notre plateforme et l'avons consolidée en prévision de notre croissance future. Groupe Vision New Look est maintenant le plus grand groupe de magasins de détail de l'optique au Canada avec 373 magasins répartis dans neuf provinces. Nous nous sommes concentrés sur l'intégration de nos récentes acquisitions, dont Iris, ainsi que l'établissement d'une infrastructure de systèmes au niveau corporatif. Nous avons aussi fait des ajouts importants à l'équipe de la haute direction et au conseil d'administration dans des secteurs clés.

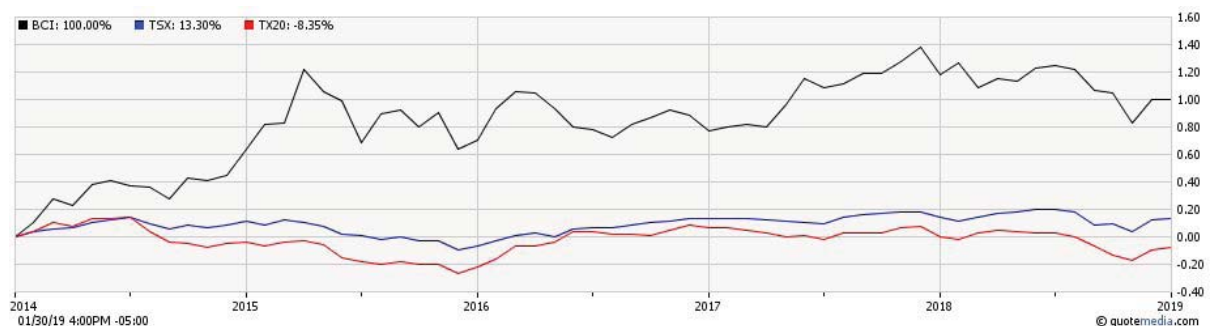
## Faits saillants de 2018

Voici les faits saillants de 2018. Plus de détails sont également fournis dans le message annuel d'Antoine Amiel, Président et Chef de la direction :

- Le chiffre d'affaires de 2018 a augmenté de 27,0 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre un niveau record de 291 millions \$.
- La croissance des commandes des magasins comparables a été solide à 1,3 % par rapport à l'année dernière.
- Le BAIIA ajusté<sup>(a)</sup> a atteint un niveau record de 54,1 millions \$, soit une augmentation de 28,5 % comparativement à l'exercice précédent, reflétant une plus grande performance d'exploitation avec l'ajout d'Iris à nos bannières principales.
- La société a fait des investissements de 9,5 millions \$ relativement à l'ouverture et à la rénovation de magasins, à l'équipement d'optique et de laboratoire et aux technologies de l'information.
- Les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation<sup>(a)</sup> ont été forts à 52,3 millions \$, soit une augmentation de 10,8 millions \$ par rapport à l'année dernière.
- Le bénéfice net ajusté<sup>(a)</sup> attribuable aux actionnaires pour 2018 était de 17,5 millions \$ (1,12 \$ par action sur une base diluée) comparativement à 14,9 millions \$ l'année dernière (1,05 \$ sur une base diluée).
- La société continue d'investir dans ses plateformes de technologies de l'information afin d'améliorer l'efficacité de l'exploitation et l'automatisation, un élément clé du succès continue dans le marché de l'optique.
- La solide performance financière et d'exploitation de la société en 2018 a permis de maintenir ses versements de dividendes trimestriels de 0,15 \$ par action.

## Performance à la bourse

Du 2 janvier au 28 décembre 2018, les actions de la société se sont négociées entre 26,01 \$ et 37,19 \$. Les très bons résultats de Vision New Look depuis le début du déploiement de sa stratégie nationale ont permis à ses actions de surpasser l'indice composé TSX et l'indice des sociétés de petite capitalisation *Small Cap Index* au cours des cinq dernières années.



- a) *Le BAIIA, le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Les investisseurs doivent être conscients que ces mesures ne doivent pas être interprétés comme une alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS. Se référer aux rubriques BAIIA et BAIIA ajusté et Bénéfice net et bénéfice net ajusté pour les définitions et les rapprochements au bénéfice net.*

## Développements au niveau des ressources humaines

Depuis janvier 2018, la société a fait des ajouts importants à son équipe de la haute direction et au conseil d'administration dans des secteurs clés.

- Le 12 février 2018, Tania Clarke, CPA, CA et CPA (US), a accédé au poste de Première vice-présidente et Chef de la direction financière de la société. Tania est une cadre supérieure expérimentée en gestion financière, comptant plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs privé et public au sein de diverses sociétés et industries établies principalement au Canada.

# Message du Président du conseil

Pour l'exercice terminé le 29 décembre 2018

- Le 10 mai 2018, Pierre Matuszewski, MBA, a été nommé membre du conseil d'administration. Pierre a une longue carrière et s'est distingué dans le secteur des services financiers, comprenant dix années à titre de chef de la direction de la division canadienne d'une banque mondiale européenne. Il a aussi beaucoup d'expérience auprès d'organisations professionnelles, industrielles et communautaires.
- Le 17 mai 2018, Stéphane Séguin, antérieurement directeur des systèmes financiers, a été promu Vice-président, Technologies de l'information. Stéphane compte plus de 20 ans d'expérience dans l'implantation de systèmes, l'Intelligence d'affaires et la restructuration des processus organisationnels.
- Le 24 septembre 2018, Sébastien Dubois a été nommé Vice-président, Immobilier et Construction. Sébastien, CMA, a plus de 20 ans d'expérience dans le développement immobilier et la construction, autant du côté du vendeur que celui de l'acheteur, ainsi que dans la gestion et la comptabilité.
- Le 15 octobre 2018, Michael Tovey a été nommé Vice-président, Montures et développement produits. Michael est un gestionnaire très expérimenté dans le secteur clé du marché de l'optique, tant au Canada qu'à l'international.
- Le 15 janvier 2019, Denise Chicoyne, MBA, CFA, a été nommée membre du conseil d'administration. Denise cumule beaucoup d'expérience pertinente à titre de membre indépendant de comités et de conseils d'administration pour des sociétés publiques et privées canadiennes très réputées et ce, couvrant un large éventail d'industries. Antérieurement et sur une période de plus de 20 ans, elle a été une analyste de premier plan au niveau du commerce au détail et de la mise en marché au Canada.
- Le 11 mars 2019, Jean-Michel Maltais, MBA, a été nommé Premier vice-président, Omnicanal. Jean-Michel est un cadre exécutif de niveau international ayant plus de 20 ans d'expérience dans le marketing et technologies multicanal.

## Perspectives

Nos priorités actuelles restent les mêmes et comprennent les objectifs suivants :

- Réussir l'intégration des acquisitions et réaliser des synergies d'exploitation et des économies d'échelle avec les entreprises nouvellement acquises;
- Accroître notre part de marché en tirant parti de nos installations de fabrication et de distribution à la fine pointe de la technologie, du marketing, de l'équipement d'optométrie, et d'un personnel continuellement en formation;
- La recherche de possibilités de croissance rentable dans tout le Canada;
- Le partage des meilleures pratiques entre les bannières par l'entremise d'activités d'analyse comparative et d'identification des domaines où le groupe peut maximiser les résultats et la trésorerie;
- L'utilisation de l'effet de levier des quatre bannières principales, soit Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris, lesquelles ont une solide réputation établie depuis longtemps dans leurs marchés respectifs;
- L'expansion des réseaux Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris dans leurs marchés respectifs par l'ouverture de magasins et l'acquisition de cliniques d'optique indépendantes;
- L'amélioration de l'efficacité de l'exploitation en investissant de façon importante dans les technologies d'analyse de données, de vente au détail, de distribution et de fabrication;
- La revitalisation de notre plateforme web pour la prise de rendez-vous pour l'examen de la vue et les commandes de verres de contact ainsi que pour donner plus de renseignements au public au moyen de notre site web et de notre infolettre sur les tendances de la mode en lunetterie;
- Améliorer les liquidités et le bilan par un programme planifié de remboursements annuels de la dette.

## L'équipe de direction et les membres du conseil d'administration

Je félicite Antoine Amiel et l'équipe de la haute direction chez Vision New Look inc. pour les résultats de 2018 : Mario Pageau, Tania Clarke, France Reimnitz, Caroline Rouleau, Stéphane Séguin, Sébastien Dubois et Michael Tovey. Je félicite aussi les dirigeants de l'exploitation, soit Mario Pageau et Marie-Josée Mercier chez Lunetterie New Look; John MacLeod, Juanita Leary et Jamie Hearn chez Vogue Optical; Pierre Freiji chez Greiche & Scaff et Eric Babin, Sylvain Boucher et Jason Schonfeld chez Iris.

Un remerciement particulier aux membres du conseil d'administration pour leur appui continu, leur aide et leurs conseils. La dernière année a été très exigeante pour le conseil d'administration et ses comités dans leur soutien du haut niveau d'activités au sein du groupe alors que la société continue sa progression.

Nous sommes tous confiants que Groupe Vision New Look continuera avec succès de déployer et implanter sa stratégie nationale en 2019 et dans les années à venir.



**W. John Bennett**  
Président du conseil  
Groupe Vision New Look inc.

# Message du Président et Chef de la direction

Pour l'exercice terminé le 29 décembre 2018



## Vue d'ensemble

Nous nous efforçons d'être la destination de choix des Canadiens pour les soins visuels et les lunettes. En 2018, nous avons progressé dans cette voie ambitieuse en intégrant le réseau d'optométristes d'Iris acquis à la fin de 2017. Nous avons ainsi généré des synergies et positionné Vision New Look en prévision des prochaines opportunités de croissance.

## Croissance et rentabilité

Ce fut une autre année record pour le chiffre d'affaires et le bénéfice net de Groupe Vision New Look en 2018. Les objectifs à court terme établis au milieu de 2017, alors que nous annoncions l'acquisition d'Iris, ont été atteints. Iris ainsi que les autres acquisitions antérieures ont été intégrées à Vision New Look. Nous générons des synergies à l'échelle du groupe. Nous sommes en avance sur notre plan de désendettement. Vision New Look est prête à reprendre le chemin de la consolidation du marché canadien de l'optique présentement fragmenté.

Notre succès repose sur nos valeurs de discipline financière, notre culture d'excellence commerciale et notre modèle d'exploitation décentralisé.

Nous pensons que nos équipes locales sont les mieux placées pour connaître leurs clients et leurs patients. Nous donnons le pouvoir à nos bannières, New Look, Iris, Vogue Optical et Greiche & Scaff, de faire connaître leur marque, d'apporter des améliorations continues à l'exploitation et développer des façons originales de prodiguer des soins visuels et fournir des lunettes.

Une petite équipe de direction concentre ses efforts à imaginer notre future. Bien que nous soyons réconfortés par le fait que 90 % des gens âgés de plus de 55 ans aient besoin de correction visuelle et que cette catégorie démographique s'accroît deux fois plus vite que toutes les autres, nous savons que les habitudes de consommation et les attentes peuvent changer rapidement. Nous saisissons les opportunités provenant de l'exploitation de nos vastes bases de données, par le déploiement de plateformes numériques, la robotisation et l'intelligence artificielle. Nous croyons que ces initiatives nous permettront de fournir une expérience de plus en plus personnalisée, ce qui sera le moteur de notre croissance organique.

Notre modèle d'affaires puise sa force dans la démographie canadienne, l'expertise de nos équipes locales, notre discipline pour consolider le marché canadien de l'optique présentement fragmenté, notre capacité à générer des synergies ainsi que notre vision de l'avenir du marché de détail en optique.

Nous voulons réduire les frictions et les coûts. La personnalisation de l'expérience client passe par un meilleur accès aux soins oculaires, l'aide pour bien choisir des lunettes, et une ouverture face à l'expérience multicanal, nous permettant ainsi de différencier nos marques de détail. Élargir notre sélection de montures maison, fabriquer et assembler nos propres produits au Canada, revoir la conception de nos magasins et facilités de soutien pour contribuer au bien-être de nos employés et l'automatisation de nos services de support nous permettent d'optimiser les coûts.

Notre culture est unique, puissante et évolutive car nous sommes convaincus que les examens de la vue complets faits par nos optométristes, les mesures précises prises par nos opticiens ainsi que les recommandations faites par nos partenaires à propos des produits permettent de créer ce moment magique où la vision redevient parfaite à l'aide de nouvelles lunettes. Chaque acquisition apporte son bassin de talents et enrichie notre expertise dans la poursuite du même but.

## Une solide assise financière et d'excellents résultats

En 2018 et pour une huitième année consécutive, nous avons vu l'augmentation du bénéfice net ajusté<sup>(a)</sup>. C'est aussi le dix-huitième trimestre consécutif de croissance des ventes des magasins comparables. Le chiffre d'affaires a augmenté de 15,8 % pour atteindre 18,64 \$ par action (sur une base diluée) comparativement à 16,10 \$ en 2017. Notre BAIIA ajusté<sup>(a)</sup> a atteint 54,1 millions \$, soit une augmentation de 28,5 % par rapport à l'année dernière. Notre BAIIA ajusté<sup>(a)</sup> par action (sur une base diluée) a atteint 3,47 \$, soit une augmentation de 17,2 % par rapport à 2017 et de 118,8 % par rapport à 2013, l'année du lancement de notre plan de croissance stratégique. Notre rentabilité soutenue reflète notre expertise dans l'opération des magasins, la génération des synergies et nos programmes continus de réduction des coûts. Au cours du quatrième trimestre, le BAIIA ajusté<sup>(a)</sup> a augmenté de 8,3 % du fait de l'inclusion d'Iris dans le trimestre complet et de la solide performance des autres bannières.

Après avoir fait l'acquisition de 159 magasins au cours de 2017, le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA ajusté<sup>(a)</sup> attribuable aux actionnaires se situe à un niveau confortable de 2,76, en baisse par rapport à 3,80 à la fin de 2017. Notre bilan solide, nos facilités de crédit et nos résultats en constante amélioration offrent la flexibilité de continuer sur la voie de la consolidation du marché canadien de l'optique présentement fragmenté.

# Message du Président et Chef de la direction

Pour l'exercice terminé le 29 décembre 2018

## La communauté

Nous sommes des membres impliqués dans les communautés où nous opérons. Nous sommes engagés auprès de différents organismes de bienfaisance, tant au niveau local qu'aux niveaux provincial et international. Notre support se fait par l'entremise de dons, de commandites et de bénévolat. Nous supportons entre autres la Fondation des maladies de l'oeil, la Fondation Rêves d'enfants, la Grande randonnée Parkinson, le Souper dans le noir de l'INCA et *Ride for Sight*. Nous sommes partenaires de longue date du Club Lions qui collecte les montures laissées dans nos succursales pour les distribuer à ceux qui en ont besoin à travers le Canada et à l'étranger. Dans le domaine professionnel, nous soutenons les écoles de formation d'opticiens et d'optométristes.

À l'extérieur du Canada, la fondation Iris Mundial effectue annuellement une mission afin de dispenser des soins visuels et des lunettes à des communautés locales dans le besoin. La mission 2018 a eu lieu à Saint-Louis, au Sénégal, où 40 professionnels de l'optique ont examiné deux milles patients sur une période de deux semaines pour exécuter des chirurgies ophtalmiques et prodiguer des soins optométriques. Chaque patient a reçu une paire de lunettes avec prescription ainsi qu'une paire de lunettes protectrices (solaire). Les missions d'Iris Mundial sont à la base des soins de la vue. Une clinique permanente et un dispensaire sont exploités localement à la suite de la mission.

Dans un effort continu pour réduire l'empreinte environnemental de la société, le réseau Lunetterie New Look a obtenu la certification Écoresponsable de niveau 1 en 2018. Nous travaillons pour une certification à des niveaux plus élevés. Ce dernier programme appuie les initiatives des années passés dans les domaines de réduction de l'éclairage dans les magasins et du recyclage de l'eau utilisée en fabrication.

## Perspectives

En 2019, Groupe Vision New Look continuera sur la voie de la croissance organique rentable et la consolidation méthodique du secteur de l'optique au Canada.

## Remerciements

Je tiens à remercier notre grande famille de 4 000 professionnels de l'optique pour avoir donné l'opportunité à 20 000 Canadiens de mieux voir le monde en 2018. De la part de nous tous, chez Vision New Look, je tiens à remercier les actionnaires pour leur confiance ainsi que les membres du conseil d'administration pour leurs conseils.



**Antoine Amiel**  
Président et Chef de la direction  
Groupe Vision New Look inc.

- a) *Le bénéfice net ajusté et le BAIIA ajusté ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Les investisseurs doivent être conscients que ces mesures ne doivent pas être interprétées comme une alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS. Se référer aux rubriques BAIIA, BAIIA ajusté, Bénéfice net et Bénéfice net ajusté du rapport de gestion pour plus de détails.*

# RAPPORT DE GESTION

Exercice terminé le 29 décembre 2018



# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## CONTEXTE

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Vision New Look Inc. (« Vision New Look » ou la « société ») et ses filiales, ce qui inclut des entités sur lesquelles Vision New Look a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de façon à influencer sur son rendement sans détenir d'actions de ces entités (Vision New Look et ses filiales sont ensemble identifiées comme le « groupe »). Il couvre les périodes de 13 et 52 semaines terminées le 29 décembre 2018. Il devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés pour les 52 semaines terminées le 29 décembre 2018 ainsi que les notes afférentes. Les résultats d'exploitation consolidés pour les périodes de 13 et 52 semaines terminées le 29 décembre 2018 sont comparés à ceux des périodes de 13 et 52 semaines terminées le 30 décembre 2017. La fin d'exercice de la société est le dernier samedi de décembre. Iris, Le Groupe Visuel (Iris) et ses 147 magasins ont été acquis le 24 octobre 2017. Les résultats de cette acquisition sont inclus dans les dix dernières semaines du quatrième trimestre et de l'exercice 2017 ainsi que dans la totalité de l'exercice 2018.

Ce rapport de gestion est en date du 18 mars 2019. Les états financiers consolidés et le présent rapport de gestion ont été révisés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de la société le 18 mars 2019.

Le présent rapport de gestion contient, au besoin, des énoncés prospectifs, des commentaires et analyses fournis dans le but d'aider le lecteur à voir l'entreprise du point de vue de ses dirigeants. Ce rapport a pour but d'aider à mieux comprendre nos activités et il devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés audités des exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017.

À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans ce rapport est exprimée en milliers de dollars canadiens et est établie selon les normes internationales d'information financière (IFRS). Des renseignements additionnels sur le groupe sont disponibles sur le site Web [www.newlookvision.ca](http://www.newlookvision.ca). Les documents d'information continue du groupe, y compris les rapports de gestion annuels et trimestriels, les états financiers annuels et trimestriels, les notices annuelles, les formulaires de procuration, les circulaires d'information et les divers communiqués de presse émis par Vision New Look sont également disponibles par le truchement du système SEDAR sur le site Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion autres que ceux ayant trait à des faits historiques sont des énoncés prospectifs, notamment les énoncés portant sur la situation financière future, la stratégie commerciale, les coûts projetés, ainsi que les plans et les objectifs futurs de Vision New Look ou touchant Vision New Look. Les lecteurs peuvent repérer un grand nombre de ces énoncés en prêtant attention aux termes comme « croit », « considère », « s'attend à », « prévoit », « a l'intention », « entend », « estime » et aux termes similaires, ainsi qu'à leur forme négative, et à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel. Rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels les énoncés prospectifs sont fondés vont se concrétiser. Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Bien que la direction de Vision New Look considère que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles se révéleront justes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs et faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs figurant dans les présentes incluent les changements en instance ou proposés à la législation et à la réglementation, la concurrence de concurrents établis et de nouveaux venus, les progrès technologiques, les fluctuations des taux d'intérêt, la conjoncture économique en général, l'acceptation et la demande de nouveaux produits et services et les fluctuations des résultats d'exploitation, de même que d'autres risques énoncés dans la Notice annuelle courante de Vision New Look, que l'on peut consulter au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont formulés en date des présentes, et New Look Vision ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement afin qu'ils tiennent compte, entre autres, de renseignements ou de faits nouveaux, sauf si la loi l'exige.



# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## CONFORMITÉ AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

La société présente ses états financiers établis conformément aux IFRS publiés par l'*International Accounting Standards Board (IASB)*. L'utilisation des IFRS est obligatoire pour les sociétés ouvertes telles que Vision New Look. Les états financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 29 décembre 2018 décrivent en détail les méthodes comptables utilisées.

### Mesures non conformes aux IFRS

La société utilise des mesures non conformes aux IFRS pour compléter les mesures établies selon les IFRS afin de fournir aux investisseurs de l'information supplémentaire concernant sa performance opérationnelle et faciliter aussi la compréhension des résultats d'exploitation selon le point de vue de la direction. La société croit, en outre, que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et autres parties prenantes utilisent souvent des mesures non conformes aux IFRS pour évaluer des sociétés. Ces mesures ne doivent pas être considérées seules ou en remplacement des IFRS lors de l'analyse de l'information financière de la société. Ces mesures non conformes aux IFRS sont indiquées et définies dans le présent document.

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Vision New Look est un fournisseur chef de file au Canada de produits et services de l'optique. Ces produits vendus au détail se regroupent en quatre catégories principales : i) lunettes avec ou sans ordonnance, ii) lentilles cornéennes, iii) lunettes de soleil, lunettes de lecture et lunettes de sécurité et iv) accessoires tels que produits de nettoyage pour lunettes et lentilles cornéennes. Certaines lentilles d'ordonnance sont fabriquées dans les laboratoires du groupe situés à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Ville Saint-Laurent, au Québec.

Vision New Look exerce ses activités de vente au détail principalement sous les noms commerciaux et bannières suivantes : Lunetterie New Look, Greiche & Scaff, Iris et Vogue Optical. Au 29 décembre 2018, la répartition des magasins par province était la suivante :

	Québec	Colombie-Britannique	Ontario	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Alberta	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Total
Nombre de magasins	204	47	37	25	22	16	13	7	2	373

Au 29 décembre 2018, le réseau de la société comprend 373, magasins, dont 278 succursales appartenant à la société, 30 à titre d'actionnaire majoritaire, 45 coentreprises et 20 franchises.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## FAITS SAILLANTS

Les faits saillants des quatrièmes trimestres de 2018 et de 2017 et ceux de l'exercice terminé le 29 décembre 2018 comparés aux exercices 2017 et 2016 sont les suivants :

	2018 13 semaines	2017 13 semaines	2018 52 semaines	2017 52 semaines	2016 53 semaines
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>71 140 \$</b>	<b>67 509 \$</b>	<b>291 032 \$</b>	<b>229 151 \$</b>	<b>198 536 \$</b>
Écart en %	5,4 %		27,0 %	15,4 %	
Écart des commandes des magasins comparables <sup>(a)</sup>	0,8 %	2,8 %	1,3 %	2,6 %	
<b>BAlIA ajusté<sup>(b)</sup></b>	<b>13 570 \$</b>	<b>12 532 \$</b>	<b>54 120 \$</b>	<b>42 121 \$</b>	<b>35 376 \$</b>
Écart en %	8,3 %		28,5 %	19,1 %	
% du chiffre d'affaires	19,1 %	18,6 %	18,6 %	18,4 %	17,8 %
Par action (dilué)	0,87 \$	0,82 \$	3,47 \$	2,96 \$	2,56 \$
Écart en %	6,1 %		17,2 %	15,6 %	
<b>BAlIA ajusté attribué aux actionnaires<sup>(b)</sup></b>	<b>13 760 \$</b>	<b>12 491 \$</b>	<b>54 468 \$</b>	<b>41 980 \$</b>	<b>35 289 \$</b>
Écart en %	10,2 %		29,7 %	19,0 %	
Écart en %	19,3 %	18,5 %	18,7 %	18,3 %	17,8 %
Par action (dilué)	0,88 \$	0,82 \$	3,49 \$	2,95 \$	2,55 \$
Écart en %	7,3 %		18,3 %	15,7 %	
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>3 108 \$</b>	<b>2 759 \$</b>	<b>14 193 \$</b>	<b>10 060 \$</b>	<b>11 172 \$</b>
Écart en %	12,6 %		41,1 %	(10,0 %)	
% du chiffre d'affaires	4,4 %	4,1 %	4,9 %	4,4 %	5,6 %
<b>Bénéfice net par action</b>					
Par action (dilué)	0,20 \$	0,18 \$	0,91 \$	0,71 \$	0,81 \$
Écart en %	11,1 %		28,2 %	(12,3 %)	
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires<sup>(b)</sup></b>	<b>3 713 \$</b>	<b>3 489 \$</b>	<b>17 468 \$</b>	<b>14 983 \$</b>	<b>13 947 \$</b>
Écart en %	6,4 %		16,6 %	7,4 %	
% du chiffre d'affaires	5,2 %	5,2 %	6,0 %	6,5 %	7,0 %
Par action (dilué)	0,24 \$	0,23 \$	1,12 \$	1,05 \$	1,01 \$
Écart en %	4,3 %		6,7 %	4,0 %	
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>(b)(c)</sup></b>	<b>5 842 \$</b>	<b>8 157 \$</b>	<b>25 992 \$</b>	<b>21 929 \$</b>	<b>13 796 \$</b>
Écart en %	(28,4 %)		18,5 %	59,0 %	
Par action (dilué)	0,37 \$	0,54 \$	1,66 \$	1,54 \$	1,00
Écart en %	(31,5 %)		7,8 %	54,0 %	
<b>Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation<sup>(b)(d)</sup></b>	<b>13 327 \$</b>	<b>12 189 \$</b>	<b>52 254 \$</b>	<b>41 456 \$</b>	<b>35 007 \$</b>
Écart en %	9,3 %		26,0 %	18,4 %	
Par action (dilué)	0,85 \$	0,80 \$	3,35 \$	2,91 \$	2,53 \$
Écart en %	6,3 %		15,1 %	15,0 %	
<b>Total de la dette<sup>(e)</sup></b>			<b>160 737 \$</b>	<b>173 278 \$</b>	<b>88 416 \$</b>
<b>Dette nette<sup>(e)(f)</sup> / BAlIA ajusté attribué aux actionnaires</b>			<b>2,76 \$</b>	<b>3,80 \$</b>	<b>2,32 \$</b>
<b>Dividende par action en trésorerie<sup>(g)</sup></b>	<b>0,15 \$</b>	<b>0,15 \$</b>	<b>0,60 \$</b>	<b>0,60 \$</b>	<b>0,60 \$</b>
<b>Nombre de magasins<sup>(h)</sup></b>			<b>373</b>	<b>379</b>	<b>220</b>

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

- a) Les magasins comparables sont ceux en exploitation depuis au moins 12 mois. Les produits composant le chiffre d'affaires sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients. Par contre, la direction mesure la performance des magasins comparables sur la base des commandes, qu'elles soient livrées ou non.
- b) Le BAIIA, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles ainsi que les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Se reporter aux rubriques *BAIIA et BAIIA ajusté*, *Bénéfice net et bénéfice net ajusté* et *Activités d'exploitation* pour les définitions et rapprochements aux mesures conformes aux IFRS.
- c) Les flux de trésorerie disponibles sont définis comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en sus des acquisitions d'immobilisations corporelles. Les flux de trésorerie disponibles ont diminué au cours du trimestre en raison de l'échéance des éléments hors-caisse du fonds de roulement ainsi que des dépenses d'investissement et des impôts payés plus élevés.
- d) Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation sont définis comme étant les flux de trésorerie avant les impôts payés, les variations des éléments du fonds de roulement, les frais liés aux acquisitions et les autres coûts non comparables.
- e) L'ensemble des remboursements contractuels et volontaires sur la dette à long terme représentent 17,1 millions en 2018.
- f) La dette nette est composée du total de la dette à long terme moins la trésorerie.
- g) Les montants de dividendes mentionnés dans le tableau ci-dessus se rapportent aux montants déclarés durant les périodes.
- h) La diminution du nombre de magasins au cours des douze derniers mois reflète l'ouverture d'un magasin et la fermeture de sept magasins.

## VUE D'ENSEMBLE

La société a réussi à se positionner en tant que chef de file du marché canadien de l'optique et est en position d'augmenter son chiffre d'affaires et son BAIIA dans un avenir prévisible. L'amélioration de la performance opérationnelle ainsi que la réussite de l'intégration des importantes acquisitions récentes ont permis à la société de renforcer sa position déjà très bonne sur le marché.

Comme l'indique le tableau des faits saillants à la page précédente, la société a enregistré une croissance de 0,8 % des ventes des magasins comparables de même qu'une croissance de 5,4 % du chiffre d'affaires total au quatrième trimestre de 2018 par rapport à celui de 2017. C'est le dix-huitième trimestre de suite que les magasins comparables bénéficient d'une croissance des ventes. La croissance totale des ventes reflète principalement l'ajout des magasins Iris acquis au quatrième trimestre de 2017 ainsi que l'amélioration des activités de base.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 1,0 millions \$, soit de 8,3 %, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de l'ajout d'Iris et d'autres acquisitions faites durant l'exercice ainsi que de l'amélioration de la performance des magasins existants. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, le BAIIA ajusté a augmenté de 50 points de base pour atteindre 19,1 % au quatrième trimestre. Cette amélioration est attribuable aux synergies obtenues, ce qui a eu une incidence particulière sur le ratio des matériaux utilisés et celui des autres frais d'exploitation (excluant les frais liés aux acquisitions et les autres coûts non comparables).

Pour le trimestre, le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires a augmenté de 6,4 % pour s'établir à 3,7 millions \$. Cette augmentation est principalement attribuable à une baisse des coûts liés aux acquisitions, partiellement contrebalancée par une hausse du bénéfice net attribuable aux actionnaires.

Les faits saillants de l'exercice 2018 sont les suivants :

- Vision New Look se concentre toujours sur sa stratégie de croissance rentable au Canada dont le succès est mis en évidence par de bons résultats d'exploitation en 2018.
- Le chiffre d'affaires annuel a augmenté de 27,0 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre un chiffre record de 291,0 millions \$. Cette augmentation reflète l'acquisition d'Iris au quatrième trimestre de 2017 et d'autres acquisitions faites en 2017 ainsi qu'à l'augmentation de 1,3 % des ventes des magasins comparable.
- Le BAIIA ajusté a augmenté de 28,5 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 54,1 millions \$, soit une augmentation de 17,2 % par action (sur une base diluée) pour atteindre 3,47 \$. De plus, en pourcentage du chiffre d'affaires, le BAIIA ajusté a augmenté de 20 points pour atteindre 18,6 % pour l'exercice.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

- Le bénéfice net attribuable aux actionnaires s'est établi à 14,2 millions \$, en hausse de 41,1 % comparativement à l'exercice précédent. Le bénéfice net par action de base et dilué a augmenté de 0,20 \$ pour s'établir à 0,91 \$.
- Le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires a augmenté de 16,6 % pour atteindre 17,5 millions \$, soit 6,7 % par action sur une base diluée. L'augmentation est attribuable à un BAIIA ajusté plus élevé.
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 10,8 millions \$, ou 26,0 % par rapport à l'exercice précédent.
- La société a inscrit des charges plus élevées au titre des amortissements, des frais financiers, des impôts et des autres coûts non comparables. Ces charges sont compensées par une baisse importante des coûts liés aux acquisitions, lesquels sont de 1,4 millions \$ pour l'exercice comparativement aux coûts de 3,6 millions \$ en 2017 principalement liés à l'acquisition d'Iris.
- Le groupe a maintenu le versement aux actionnaires d'un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action.

## PERSPECTIVES

Nos priorités actuelles ainsi que nos plans de développement comprennent les objectifs suivants :

- Réussir l'intégration des acquisitions;
- Réaliser des synergies d'exploitation et des économies d'échelle avec les entreprises nouvellement acquises;
- Améliorer les liquidités et le bilan par un programme planifié de remboursements annuels de la dette;
- Accroître notre part de marché en tirant parti de nos installations de fabrication et de distribution à la fine pointe de la technologie, des stratégies marketing, de l'équipement d'optométrie, et d'un personnel continuellement en formation;
- La recherche de possibilités de croissance rentable dans tout le Canada;
- Le partage des meilleures pratiques entre les bannières par l'entremise d'activités d'analyse comparative et d'identification des domaines où le groupe peut maximiser les résultats et la trésorerie;
- L'utilisation de l'effet de levier des quatre bannières principales, soit Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris, lesquelles ont une solide réputation établie depuis longtemps dans leurs marchés respectifs;
- L'expansion des réseaux Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris dans leurs marchés respectifs par l'ouverture de magasins et l'acquisition de cliniques d'optique indépendantes;
- L'amélioration de l'efficacité de l'exploitation en investissant de façon importante dans les technologies d'analyse de données, de vente au détail, de distribution et de fabrication;
- La revitalisation de notre plateforme web pour la prise de rendez-vous pour l'examen de la vue et les commandes de verres de contact ainsi que pour donner plus de renseignements au public au moyen de notre site web et de notre infolettre sur les tendances de la mode en lunetterie.

Au cours des dernières années, Vision New Look a lancé certains projets en magasins concernant des produits et services de protection auditive et d'écoute. Jusqu'à maintenant, ces projets n'ont pas encore remporté un succès commercial important. Néanmoins, deux magasins, l'un au Québec et l'autre au Nouveau-Brunswick, sont en relation directe avec des audiologistes et Vision New Look entend surveiller de près ce secteur d'activités afin d'évaluer le bien fondé d'y investir d'avantage en 2019 et par la suite.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 2018 était de 71,1 millions \$, en hausse de 5,4 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à l'ajout de la bannière Iris (acquise en octobre 2017) et la croissance des ventes des magasins comparables.

La période cumulative de 52 semaines terminée le 29 décembre 2018 a aussi bénéficié des mêmes facteurs de croissance mentionnés ci-dessus, résultant en un chiffre d'affaires atteignant 291,0 millions \$, soit une augmentation de 27,0 % par rapport à la période correspondante de 2017.

Les produits composant le chiffre d'affaires sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients. Par contre, la direction mesure la performance des magasins comparables en fonction des commandes, que les produits soient livrés ou non. Les commandes des magasins comparables ont augmenté de 0,8 % au quatrième trimestre terminé le 29 décembre 2018 par rapport au quatrième

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

trimestre de l'exercice précédent et ont augmenté de 1,3 % pour l'exercice. Les magasins comparables sont définis comme étant ceux en exploitation depuis au moins les 12 derniers mois.

## Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation pour les quatrièmes trimestres et les périodes de 52 semaines terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 se résument comme suit:

	2018	2017	2018	2017
	13 semaines	13 semaines	52 semaines	52 semaines
	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	71 140	67 509	291 032	229 151
Matériaux utilisés	14 879	14 521	63 882	50 923
<i>% du chiffre d'affaires</i>	20,9 %	21,5 %	22,0 %	22,2 %
Rémunération du personnel				
Salaires et charges sociales (excluant les autres coûts non comparables)	24 519	22 414	97 195	75 354
<i>% du chiffre d'affaires</i>	34,5 %	33,2 %	33,4 %	32,9 %
Rémunération à base d'actions	217	134	1 052	1 244
Frais liés aux acquisitions	68	781	1 398	3 647
Autres coûts non comparables	489	—	1 277	305
Autres frais d'exploitation (excluant les frais liés aux acquisitions et autres coûts non comparables)	18 598	18 371	77 642	61 281
<i>% du chiffre d'affaires</i>	26,1 %	27,2 %	26,7 %	26,7 %
<b>Total des frais d'exploitation</b>	<b>58 770</b>	<b>56 221</b>	<b>242 446</b>	<b>192 754</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>	82,6 %	83,3 %	83,3 %	84,1 %

Le total des frais d'exploitation, en pourcentage du chiffre d'affaires total, a augmenté de 70 points de base pour le quatrième trimestre et de 80 points de base pour la période de 52 semaines.

## Matériaux utilisés

Les matériaux utilisés comprennent les montures, les lentilles et les fournitures de fabrication. Le coût des matériaux inclut les gains et pertes de change liés à l'achat de ces matériaux. Le coût des matériaux utilisés en pourcentage du chiffre d'affaires a diminué de 60 point de base pour le quatrième trimestre et de 20 points de base pour la période cumulative comparativement aux mêmes périodes l'année dernière. Ceci reflète le bénéfice provenant des synergies d'achat et de fabrication réalisés au cours de l'année.

## Rémunération du personnel

La rémunération du personnel inclut les salaires, les primes, les jetons de présence des administrateurs, ainsi que les charges sociales pour tous les employés et administrateurs. La plus grande part de la dépense représente la rémunération en magasins, incluant les opticiens. Comparativement à l'exercice précédent, les salaires ont augmenté de 130 points de base en tant que pourcentage du chiffre d'affaires et ont augmenté de 50 points de base pour la période cumulative. Cette augmentation reflète les pressions du marché, particulièrement au Québec et en Ontario où la pénurie de main-d'oeuvre entraîne une hausse des salaires, ainsi que l'incidence de la hausse du salaire minimum dans certaines juridictions.

L'augmentation de la rémunération à base d'actions pour le quatrième trimestre de 2018 comparativement à la même période de 2017 est principalement causée par l'émission d'options en 2018. La diminution pour la période cumulative par rapport à l'année dernière s'explique par le fait que le nombre d'options dont les droits ont été acquis en 2018 est plus petit qu'en 2017.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## Frais liés aux acquisitions

Les frais liés aux acquisitions sont composés d'honoraires professionnels spécifiquement engagés dans le processus d'acquisition d'entreprises, qu'une acquisition soit réalisée ou non.

## Autres coûts non comparables

Les autres coûts non comparables comprennent des charges ponctuelles en lien avec les coûts de transition de personnel et autres affaires connexes. L'augmentation pour le quatrième trimestre et la période cumulative est principalement causée par le transfert de ressources locales vers Montréal. Cette centralisation engendrera des gains de coûts et d'efficacité une fois complétée.

## Autres frais d'exploitation (excluant les frais liés aux acquisitions et autres coûts non comparables)

Les autres frais d'exploitation comprennent les frais d'occupation des magasins, des installations de fabrication et de distribution, et du siège social, de même que les frais de ventes et d'administration générale. Ils incluent aussi les profits et pertes de change liés à ces frais ainsi que les profits et pertes découlant de la variation de la valeur des contrats de change.

Les autres frais d'exploitation, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, ont diminué de 110 points de base au quatrième trimestre, passant de 27,2 % au quatrième trimestre de 2017 à 26,1 % pour le trimestre correspondant de 2018. Cette variation est principalement attribuable aux programmes de contrôle des coûts au niveau des magasins et de l'administration. Pour la période cumulative de 52 semaines terminée le 29 décembre 2018, les autres frais d'exploitation sont demeurés stables en raison des facteurs énoncés ci-dessus et contrebalancés par les ratios de coûts plus élevés des bannières nouvellement acquises.

## BAIIA et BAIIA ajusté

Le groupe définit le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires selon les tableaux ci-dessous. Il faut noter que ces mesures de performance ne sont pas conformes aux IFRS et ne peuvent être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres entités. Le groupe croit que ces mesures de performance sont des mesures financières utiles, car elles aident à déterminer la capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie liés à l'exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires ne doivent pas être interprétés comme une mesure alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS. Un rapprochement du bénéfice net, du BAIIA, du BAIIA ajusté et du BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires est présenté ci-dessous :

	2018 13 semaines \$	2017 13 semaines \$	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
Bénéfice net	3 056	2 810	14 394	10 170
Amortissement et perte sur la cession d'immobilisations	4 557	4 736	19 978	14 610
Frais financiers, après revenus d'intérêts	3 485	2 272	9 720	5 945
Impôts	1 698	1 934	6 343	6 137
<b>BAIIA</b>	<b>12 796</b>	<b>11 752</b>	<b>50 435</b>	<b>36 862</b>
Rémunération à base d'actions <sup>(a)</sup>	217	134	1 052	1 244
Perte nette (profit net) sur la variation de la juste valeur des contrats de change	—	(135)	(42)	63
Frais liés aux acquisitions <sup>(b)</sup>	68	781	1 398	3 647
Autres coûts non comparables <sup>(c)</sup>	489	—	1 277	305
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>13 570</b>	<b>12 532</b>	<b>54 120</b>	<b>42 121</b>
Écart en \$	1 038		11 999	
Écart en %	8,3 %		28,5 %	
% du chiffre d'affaires	19,1 %	18,6 %	18,6 %	18,4 %
Par action (de base)	0,87	0,83	3,49	3,01
Par action (dilué)	0,87	0,82	3,47	2,96

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

- La rémunération à base d'actions représente la juste valeur des options sur actions de Vision New Look dont les droits ont été acquis au cours de cette période.
- Les frais liés aux acquisitions comprennent principalement des honoraires juridiques et autres honoraires liés aux acquisitions d'entreprises, qu'elles soient réalisées ou en cours de réalisation.
- Les autres coûts non comparables incluent des charges ponctuelles en lien avec les coûts de transition de personnel et autres affaires connexes.

Le tableau ci-dessous présente le BAIIA ajusté disponible aux actionnaires de Vision New Look, lequel tient compte des participations dans des coentreprises et entreprises associées.

	2018 13 semaines \$	2017 13 semaines \$	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
BAIIA ajusté	13 570	12 532	54 120	42 121
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(426)	(465)	(1 849)	(465)
BAIIA des coentreprises et entreprises associées	760	675	3 425	675
BAIIA attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(144)	(251)	(1 228)	(351)
<b>BAIIA ajusté attribué aux actionnaires</b>	<b>13 760</b>	<b>12 491</b>	<b>54 468</b>	<b>41 980</b>

L'augmentation du BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires pour le trimestre de 1,3 millions \$, soit 10,2 %, reflète l'amélioration des ratios de frais d'exploitation. L'augmentation sur une base cumulative de 12,5 millions \$, soit 29,7 %, reflète l'amélioration du ratio des matériaux utilisés.

Se reporter à la rubrique *Résumé des résultats trimestriels* pour la comparaison trimestrielle du BAIIA ajusté.

## Amortissements

Les charges d'amortissement ont varié comme suit :

	2018 13 semaines \$	2017 13 semaines \$	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
Amortissement des immobilisations corporelles après amortissement des crédits d'impôt à l'investissement différés	2 951	2 722	12 038	9 451
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	1 189	2 052	7 504	5 156
Perte de valeur et perte sur la cession d'actifs à long terme	417	(38)	436	3
<b>Amortissements et perte sur la cession d'actifs</b>	<b>4 557</b>	<b>4 736</b>	<b>19 978</b>	<b>14 610</b>

La diminution de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles au quatrième trimestre reflète le reclassement entre actifs amortissables et actifs non amortissables à la suite d'ajustements de la répartition du prix d'achat survenu aux troisième et quatrième trimestres de 2018. L'augmentation des charges d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles pour la période cumulative est en lien avec l'augmentation des dépenses d'investissement dans les magasins, les installations de fabrication et de distribution, l'équipement informatique et les acquisitions réalisées depuis le début de 2017. L'incidence des ajustements de la répartition du prix d'achat sur le trimestre et l'exercice sont de 0,8 million \$ et 1,5 million respectivement.



# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## Frais financiers

Le tableau suivant affiche les principaux éléments des frais financiers ainsi que les revenus d'intérêts.

	2018	2017	2018	2017
	13 semaines	13 semaines	52 semaines	52 semaines
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme <sup>(a)</sup>	2 177	1 688	8 677	4 952
Amortissement des coûts différés liés à l'émission de la dette	177	688	860	1 039
Variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêts	1 028	(94)	9	(153)
Autres frais financiers	188	167	469	314
Frais financiers	3 570	2 449	10 015	6 152
Revenus d'intérêts	85	177	295	207
<b>Frais financiers, après les revenus d'intérêts</b>	<b>3 485</b>	<b>2 272</b>	<b>9 720</b>	<b>5 945</b>
<sup>a)</sup> Coût des règlements du swap de taux d'intérêt inclus dans les intérêts sur la dette à long terme ci-dessus	39	13	164	214

La facilité de crédit renouvelable est utilisée à la fois pour les opérations courantes et les investissements. Les emprunts sur cette facilité de crédit sont comptabilisés à titre de dette à long terme.

Les intérêts sur la dette à long terme ont augmenté de façon importante pour le trimestre et la période de 52 semaines comparativement à l'année dernière, principalement en raison de l'augmentation du niveau d'endettement pour financer les acquisitions récentes.

Au 29 décembre 2018, la dette à long terme est essentiellement composée d'un solde de 23,4 millions \$ sur la facilité de crédit renouvelable, d'un solde de 85,5 millions \$ sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions, et d'emprunts subordonnés totalisant 50,0 millions \$.

Afin de limiter le risque d'augmentation des taux d'intérêt, Vision New Look doit maintenir un swap de taux d'intérêt pour fixer le taux sur 50 % du solde des emprunts sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions. Le 1<sup>er</sup> août 2018, la société a volontairement augmenté la couverture du swap à 80 %.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## Impôts

La charge d'impôts est composée des éléments suivants:

	2018	2017
	52 semaines	52 semaines
	\$	\$
Impôts exigibles		
Liés aux activités courantes	5 938	5 684
Liés à des ajustements comptabilisés au cours de l'exercice pour les impôts exigibles de périodes antérieures	107	592
Total des impôts exigibles	6 045	6 276
Impôts différés		
Naissance et résorption de différences temporaires	(266)	(54)
Utilisation de pertes fiscales et crédits d'impôts	564	(85)
Total des impôts différés	298	(139)
<b>Total de la charge d'impôts</b>	<b>6 343</b>	<b>6 137</b>
Taux d'imposition effectif estimé sur le bénéfice avant impôts	30,6%	37,6%
Taux statutaire combiné fédéral et provincial	28,2%	28,8%

L'écart entre le taux effectif estimé et le taux statutaire combiné fédéral et provincial est principalement attribuable à des charges non déductibles, de la quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées lesquels sont nets d'impôts, des ajustements d'exercices antérieurs ainsi que des modifications aux taux d'imposition. Les charges non déductibles sont essentiellement composées de la rémunération à base d'actions et de certains frais liés aux acquisitions.

*Entente de règlement fiscal avec une autorité fiscale provinciale.* En 2015, la société a conclu une entente de règlement avec l'Agence du revenu du Canada concernant l'utilisation d'attributs fiscaux découlant de la conversion d'une structure de fiducie à une société en mars 2010. En juillet 2018, une entente similaire a été conclue avec une autorité fiscale provinciale. Des paiements de 0,7 million \$ ont été faits au cours de l'exercice afin de régler la réclamation provinciale. Un ajustement avantageux de 0,1 million \$ a été comptabilisé durant l'exercice pour refléter la diminution des intérêts courus liés à cette affaire.

*Litige en cours avec l'Agence du revenu du Canada.* En avril 2018, l'Agence du revenu du Canada a émis de nouvelles cotisations à l'égard des exercices de 2014 et de 2015, refusant les déductions de certains passifs pris en charge suite à l'acquisition d'une entreprise. Les montants d'impôt en litige et les intérêts totalisaient 0,8 million \$ à la fin de l'exercice. Les paiements faits en cours d'exercice en lien avec ces cotisations ont été comptabilisés à titre de débiteurs.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## Bénéfice net et bénéfice net ajusté

La comparaison du bénéfice net du quatrième trimestre et la période cumulative terminés le 29 décembre 2018 par rapport à celui des périodes correspondantes de 2017 est la suivante :

	2018 13 semaines \$	2017 13 semaines \$	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	3 108	2 759	14 193	10 060
Écart en \$	349		4 133	
Écart en %	12,6 %		41,1 %	
% du chiffre d'affaires	4,4 %	4,1 %	4,9 %	4,4 %
Montant par action				
Dilué	0,20	0,18	0,91	0,71
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le bénéfice par action sur une base diluée	15 600 450	15 193 998	15 617 480	14 236 838
Écart en %	2,7 %		9,7 %	

Pour l'exercice terminé le 29 décembre 2018, le bénéfice net attribuable aux actionnaires a augmenté comparativement à l'exercice précédent en raison de la hausse du BAIIA décrite ci-dessus, laquelle est partiellement contrebalancée par des amortissements, des frais financiers et des impôts plus élevés. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires pour le trimestre terminé le 29 décembre 2018 a augmenté comparativement à la même période l'année dernière en raison de la hausse du BAIIA et la baisse des amortissements et des impôts, contrebalancés par des frais financiers plus élevés.

La direction croit que les ajustements suivants au bénéfice net fournissent de l'information utile car ils permettent la comparaison des résultats nets avant les frais liés aux acquisitions, la rémunération à base d'actions, les autres coûts non comparables et les impôts s'y rapportant, lesquels peuvent varier grandement d'un trimestre à l'autre :

	2018 13 semaines \$	2017 13 semaines \$	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	3 108	2 759	14 193	10 060
Frais liés aux acquisitions	68	781	1 398	3 647
Rémunération à base d'actions	217	134	1 052	1 244
Autres coûts non comparables	489	—	1 277	305
Impôts s'y rapportant	(169)	(185)	(452)	(273)
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires</b>	<b>3 713</b>	<b>3 489</b>	<b>17 468</b>	<b>14 983</b>
Écart en \$	224		2 485	
Écart en %	6,4 %		16,6 %	
% du chiffre d'affaires	5,2 %	5,2 %	6,0 %	6,5 %
Montant par action				
De base	0,24	0,23	1,13	1,07
Dilué	0,24	0,23	1,12	1,05

Le bénéfice net ajusté par action (sur une base diluée) a augmenté de 4,3 %, pour s'établir à 0,24 \$, au quatrième trimestre et de 6,7 % pour s'établir à 1,12 \$ pour la période cumulative. Cette augmentation au quatrième trimestre et la période cumulative est principalement attribuable à la hausse du bénéfice net attribué aux actionnaires et à la baisse des coûts liés aux acquisitions, lesquels sont partiellement contrebalancés par une hausse des autres coûts non comparables.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Le bénéfice net ajusté calculé ci-dessus n'est pas une mesure conforme aux IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Les investisseurs doivent être conscients que le bénéfice net ajusté ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie, lesquels sont déterminés selon les IFRS.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant est un résumé des résultats trimestriels consolidés non audités pour chacun des huit derniers trimestres.

	4 <sup>e</sup> trimestre		3 <sup>e</sup> trimestre		2 <sup>e</sup> trimestre		1 <sup>er</sup> trimestre		4 trimestres	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Semaines	13	13	13	13	13	13	13	13	52	52
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>71 140</b>	<b>67 509</b>	<b>72 871</b>	<b>55 210</b>	<b>77 244</b>	<b>55 389</b>	<b>69 777</b>	<b>51 043</b>	<b>291 032</b>	<b>229 151</b>
<i>% du chiffre d'affaires des quatre trimestres</i>	24,4 %	29,5 %	25,0 %	24,1 %	26,5 %	24,2 %	24,0 %	22,3 %	100 %	100 %
<b>BAIIA ajusté<sup>(b)</sup></b>	<b>13 570</b>	<b>12 532</b>	<b>13 898</b>	<b>10 804</b>	<b>15 307</b>	<b>10 914</b>	<b>11 345</b>	<b>7 871</b>	<b>54 120</b>	<b>42 121</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>	19,1 %	18,6 %	19,1 %	19,6 %	19,8 %	19,7 %	16,3 %	15,4 %	18,6 %	18,4 %
Par action (dilué) <sup>(a)</sup>	0,87	0,82	0,89	0,77	0,98	0,79	0,73	0,57	3,47	2,96
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>3 108</b>	<b>2 759</b>	<b>4 855</b>	<b>3 392</b>	<b>4 003</b>	<b>2 625</b>	<b>2 227</b>	<b>1 284</b>	<b>14 193</b>	<b>10 060</b>
Par action (dilué) <sup>(a)</sup>	0,20	0,18	0,31	0,24	0,26	0,19	0,14	0,09	0,91	0,71
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires<sup>(b)(c)</sup></b>	<b>3 713</b>	<b>3 489</b>	<b>5 312</b>	<b>4 433</b>	<b>5 452</b>	<b>4 544</b>	<b>2 991</b>	<b>2 517</b>	<b>17 468</b>	<b>14 983</b>
Par action (dilué) <sup>(a)</sup>	0,24	0,23	0,34	0,32	0,35	0,33	0,19	0,18	1,12	1,05
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>(b)</sup></b>	<b>5 842</b>	<b>8 157</b>	<b>8 452</b>	<b>8 703</b>	<b>6 979</b>	<b>3 788</b>	<b>4 719</b>	<b>1 281</b>	<b>25 992</b>	<b>21 929</b>
Par action (dilué) <sup>(a)</sup>	0,37	0,54	0,54	0,62	0,45	0,27	0,30	0,09	1,66	1,54
<b>Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation<sup>(b)(d)</sup></b>	<b>13 327</b>	<b>12 189</b>	<b>13 598</b>	<b>10 699</b>	<b>14 593</b>	<b>10 781</b>	<b>10 736</b>	<b>7 787</b>	<b>52 254</b>	<b>41 456</b>
Par action (dilué) <sup>(a)</sup>	0,85	0,80	0,87	0,77	0,93	0,78	0,69	0,56	3,35	2,91
Dividende par action	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,60	0,60

- Les montants par action pour une période de quatre trimestres peuvent ne pas correspondre au total des montants par action trimestriels puisqu'un calcul distinct est fait pour chaque trimestre ou période de quatre trimestres.
- Le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne sont pas normalisés en vertu des IFRS; par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Les investisseurs doivent être conscients que ces mesures ne doivent pas être interprétées comme une alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS.
- Le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires a été révisé au quatrième trimestre de 2018 et rétrospectivement aux trimestres présentés ci-dessus pour éliminer l'ajustement pour amortissements et pertes sur la cession d'actifs, net de l'incidence des impôts liés.
- Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation sont définis comme étant des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les impôts payés, les variations des éléments du fonds de roulement, les frais liés aux acquisitions et les autres coûts non comparables.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

L'augmentation du chiffre d'affaires et du BAIIA ajusté pour chacun des quatre trimestres de 2018 comparativement aux périodes correspondantes de l'année dernière reflète les acquisitions complétées en 2017, soit 158 magasins dont 86 au Québec, 36 en Colombie-Britannique, 17 en Ontario, 16 en Alberta, deux au Nouveau-Brunswick et un à l'Île-du-Prince-Édouard; elle reflète aussi l'amélioration de la performance des magasins comparables. Il n'y a eu aucune acquisition en 2018.

## SITUATION DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie pour les quatrièmes trimestres et les périodes de 52 semaines terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017. Les montants entre parenthèses indiquent l'utilisation de la trésorerie.

	2018	2017	2018	2017
	13 semaines	13 semaines	52 semaines	52 semaines
	\$	\$	\$	\$
Activités d'exploitation	7 423	9 271	34 786	32 013
Activités d'investissement	(1 558)	(118 255)	(11 312)	(141 199)
Activités de financement	(1 459)	114 858	(26 562)	116 239
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>4 406</b>	<b>5 874</b>	<b>(3 088)</b>	<b>7 053</b>
Trésorerie au début	6 153	7 773	13 647	6 594
<b>Trésorerie à la fin</b>	<b>10 559</b>	<b>13 647</b>	<b>10 559</b>	<b>13 647</b>

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué au quatrième trimestre de 2018 par rapport à celui de 2017. Cette diminution est principalement attribuable aux variations des éléments du fonds de roulement et à des versements d'impôts plus élevés. Sur une base cumulative, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté en raison de la hausse du BAIIA suite à l'acquisition d'Iris, partiellement contrebalancé par les variations des éléments du fonds de roulement et les versements d'impôts plus élevés.

L'utilisation de la trésorerie pour les activités d'investissement au quatrième trimestre et la période cumulative, comparativement aux mêmes périodes l'an dernier, a grandement diminué. Pour le trimestre, le principal facteur était la diminution des activités d'acquisition, l'augmentation des dividendes reçus provenant des participations, contrebalancés par une augmentation des dépenses en immobilisations. Pour la période cumulative, le principal facteur a également été la diminution des activités d'acquisition, des dépenses en immobilisations moins élevées et des recettes de dividendes provenant des participations plus élevées.

L'utilisation de la trésorerie pour les activités de financement a diminué au cours du quatrième trimestre et de la période cumulative en raison de l'augmentation de la dette à long terme au quatrième trimestre de l'exercice précédent afin de financer les acquisitions d'entreprises. L'augmentation de l'utilisation de la trésorerie pour les activités de financement comparativement à l'exercice précédent reflète le désendettement accéléré par des remboursements sur la facilité de crédit renouvelable et la facilité de crédit à terme pour acquisition. De plus, la société a versé des montants de dividendes plus élevés au cours du quatrième trimestre et de la période cumulative en raison d'un nombre d'actions en circulation plus élevé comparativement à l'exercice précédent.

Dans l'ensemble, le trimestre s'est terminé avec une augmentation nette de la trésorerie pour les raisons mentionnées ci-dessus. Sur une base cumulative, l'utilisation de la trésorerie a été plus importante que l'année dernière, la société s'étant concentrée sur le désendettement.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les quatrièmes trimestres et les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 se présentent comme suit. Les montants entre parenthèses indiquent l'utilisation de la trésorerie.

	2018 13 semaines \$	2017 13 semaines \$	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
Bénéfice avant impôts	4 754	4 744	20 737	16 307
Ajustements :				
Amortissements et perte sur cession d'immobilisations	4 557	4 736	19 978	14 610
Amortissement des avantages incitatifs à la location différés et variation des loyers différés	(46)	(57)	(180)	(200)
Rémunération à base d'actions	217	134	1 052	1 244
Frais financiers	3 570	2 449	10 015	6 152
Revenus d'intérêts	(85)	(177)	(295)	(207)
Autres	229	44	121	63
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(426)	(465)	(1 849)	(465)
Impôts payés	(1 645)	(1 249)	(8 016)	(4 956)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant variation des éléments du fonds de roulement</b>	<b>11 125</b>	<b>10 159</b>	<b>41 563</b>	<b>32 548</b>
Variation des éléments du fonds de roulement	(3 702)	(888)	(6 777)	(535)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>7 423</b>	<b>9 271</b>	<b>34 786</b>	<b>32 013</b>

Comme mentionné ci-dessus, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué au cours du quatrième trimestre de 2018 comparativement à celui de 2017. La diminution pour le trimestre est principalement causée par des impôts payés plus élevés et une plus grande sortie de trésorerie pour les éléments du fonds de roulement, ce qui a contrebalancé une hausse du BAIIA. Sur une base cumulative, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté en raison du BAIIA plus élevé, ce qui compense largement pour la hausse de l'utilisation de la trésorerie pour les éléments du fonds de roulement et celle des impôts payés.

## Flux de trésorerie disponibles

	2018 13 semaines \$	2017 13 semaines \$	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 423	9 271	34 786	32 013
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 581)	(1 114)	(8 794)	(10 084)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>5 842</b>	<b>8 157</b>	<b>25 992</b>	<b>21 929</b>

Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure financière normalisée en vertu des IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que leur divulgation fournit de l'information utile sur les flux de trésorerie disponibles après considération des dépenses d'investissements. Les investisseurs doivent être conscients que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être interprétés comme une alternative aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui sont déterminés conformément aux IFRS.

Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 2,3 millions \$ au quatrième trimestre en raison des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation moins élevés, tel que décrit ci-dessus, ainsi que l'augmentation d'acquisitions en immobilisations. Sur une base cumulative, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 4,1 millions \$, indiquant une tendance favorable des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation après considération des dépenses d'investissement.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation

	2018	2017	2018	2017
	13 semaines	13 semaines	52 semaines	52 semaines
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 423	9 271	34 786	32 013
Impôts payés	1 645	1 249	8 016	4 956
Variation des éléments du fonds de roulement	3 702	888	6 777	535
Frais liés aux acquisitions	68	781	1 398	3 647
Autres coûts non comparables	489	—	1 277	305
<b>Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation</b>	<b>13 327</b>	<b>12 189</b>	<b>52 254</b>	<b>41 456</b>

Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne sont pas une mesure normalisée selon les IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que cette communication fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des flux de trésorerie nets excluant les frais liés aux acquisitions et les autres coûts non comparables, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients que les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne doivent pas être interprétés comme une alternative aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui sont déterminés conformément aux IFRS.

Le tableau ci-dessus montre que la tendance des flux de trésorerie est à la hausse pour le quatrième trimestre et la période de 52 semaines terminés le 29 décembre 2018, lorsque les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été ajustés pour ajouter l'incidence monétaire des impôts payés, la variation des éléments du fonds de roulement, des frais liés aux acquisitions ainsi que des autres coûts non comparables, lesquels varient de façon importante d'un trimestre à l'autre. Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 9,3 %, soit 1,1 millions \$ pour le trimestre et de 26,0 %, soit 10,8 million \$ pour la période cumulative.

## Variations des éléments du fonds de roulement

Les entrées (sorties) de trésorerie liées à la variation suivante des éléments du fonds de roulement s'établissent comme suit :

	2018	2017	2018	2017
	13 semaines	13 semaines	52 semaines	52 semaines
	\$	\$	\$	\$
Débiteurs	(2 335)	(341)	(1 553)	659
Stocks	353	858	(474)	(1 836)
Frais payés d'avance	(940)	(54)	(1 977)	(378)
Créditeurs, frais courus et provisions	(780)	(1 351)	(2 773)	1 020
<b>Sortie de trésorerie</b>	<b>(3 702)</b>	<b>(888)</b>	<b>(6 777)</b>	<b>(535)</b>

L'écart de trésorerie générée ou utilisée par la variation des comptes débiteurs au cours des quatrièmes trimestres et périodes cumulatives reflète des fluctuations normales dans le cours des activités.

La diminution des entrées de trésorerie liées aux stocks pour le quatrième trimestre 2018 comparativement à la même période de l'année dernière sont attribuables à la hausse des stocks. La diminution d'utilisation de la trésorerie pour la période cumulative, comparativement à la période équivalente l'an dernier, est attribuable à une gestion des stocks plus serrée.

La diminution des entrées de trésorerie liées aux frais payés d'avance au quatrième trimestre et la période cumulative, comparativement aux périodes équivalentes l'an dernier, est attribuable au moment du paiement des frais d'occupation mensuels pour les magasins du réseau de la société.



# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

L'utilisation de la trésorerie par les comptes créditeurs, les frais courus et les provisions pour le trimestre et la période cumulative était attribuable à une importante diminution des paiements aux fournisseurs comparativement à l'exercice précédent en raison des échéances de paiements des fournisseurs dans le cours normal des activités.

## Obligations contractuelles

Le tableau suivant est un résumé des obligations contractuelles du groupe au 29 décembre 2018:

Obligations contractuelles	Total	Paiements exigibles					Par la suite
		2019	2020	2021	2022	2023	
Dettes à long terme <sup>(a)</sup>	191 218	18 762	17 926	16 772	121 208	862	15 688
Contrats de location simple	88 253	21 650	17 997	14 370	11 075	8 157	15 004
Obligations d'achat <sup>(b)</sup>	409	409	—	—	—	—	—
Autres obligations <sup>(c)</sup>	41 883	41 883	—	—	—	—	—
Total	321 763	82 704	35 923	31 142	132 283	9 019	30 692

- a) Les montants indiqués comme paiements exigibles sur la dette à long terme reflètent le remboursement de la dette, y compris les intérêts, au 29 décembre 2018. Le remboursement des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable en cours a été inclus pour 2022 étant donné qu'aucun remboursement du capital n'est requis avant cette date. L'échéance de la dette subordonnée de 15,0 millions \$ a été reportée du 19 février 2019 à février 2024.
- b) Les obligations d'achat se rapportent à des dépenses en immobilisations.
- c) Les autres obligations ont trait aux créanciers, frais courus, provisions et avances de parties liées.

## RESSOURCES EN CAPITAL

### Facilités de crédit et dettes subordonnées

Le 30 septembre 2018, les facilités de crédit ont été renégociées pour obtenir des termes plus avantageux. L'échéance de la facilité de crédit a été reportée au 24 octobre 2022, le coût d'emprunt a été réduit et la clause sur les remboursements supplémentaires concernant les flux de trésorerie excédentaires a été retirée.

En date du 29 décembre 2018 les principales modalités sont les suivantes :

- Une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximal de 50,0 millions \$ (23,4 millions \$ utilisés au 29 décembre 2018 et 24,3 millions \$ utilisés à la fin de 2017) pour financer les opérations courantes, les dépenses en immobilisations et les acquisitions d'entreprises. L'utilisation de cette facilité de crédit est considérée comme dette à long terme, car aucun remboursement n'est exigible avant le 24 octobre 2022 pourvu que certains ratios financiers soient respectés.
- Une facilité de crédit à terme pour acquisitions d'un montant initial de 95,0 millions \$, laquelle a été utilisée pour financer les acquisitions d'entreprises. Les remboursements annuels sur cette facilité de crédit représentent 9,5 millions \$. En date du 29 décembre 2018, le solde de la dette était de 85,5 millions \$ (95,0 millions \$ au 30 décembre 2017) et tout solde sera remboursable le 24 octobre 2022.

En date du 29 décembre 2018, les dettes subordonnées étaient les suivantes :

- Une dette subordonnée de 35,0 millions \$ (35,0 millions \$ à la fin de l'exercice de 2017), telle que négociée pour financer l'acquisition d'Iris Le Groupe Visuel le 24 octobre 2017. Le taux d'intérêt applicable y afférent est de 5,5 %, et l'échéance de la dette est le 24 octobre 2022.
- Une dette subordonnée de 15,0 millions \$ (15,0 millions \$ à la fin de 2017) pour financer les opérations courantes et pour des fins d'investissement, y compris le financement des dépenses en immobilisations et les acquisitions, échéant en février 2019. Le taux d'intérêt applicable y afférent est de 6,75 %. Le 19 février 2019, le groupe a conclu une nouvelle entente reportant l'échéance du remboursement au 19 février 2024 à un taux de 5,5 %.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Au 29 décembre 2018, les facilités de crédit et les dettes subordonnées utilisées et disponibles étaient comme suit :

	\$
<b>Crédit renouvelable</b>	
Crédit accordé	50 000
Crédit utilisé au 29 décembre 2018	23 350
Solde disponible au 29 décembre 2018	26 650
<b>Crédit à terme pour acquisitions</b>	
Crédit accordé	95 000
Solde en cours au 29 décembre 2018	85 500
<b>Total des dettes subordonnées</b>	
Crédit accordé	50 000
Solde en cours au 29 décembre 2018	50 000

La société avait également 10,6 millions \$ en trésorerie à la fin de la période. La société respectait toutes les clauses restrictives concernant les facilités de crédit.

## ACTIONS ET OPTIONS EN CIRCULATION

En date du 28 février 2019, Vision New Look avait 15 578 304 actions ordinaires de catégorie A en circulation, lesquelles étaient les seules actions en circulation. Ce nombre comprend les transactions suivantes faites depuis la fin de l'exercice de 2017 jusqu'au 28 février 2019.

- 76 332 actions émises à la suite de l'exercice de 114 000 options sur actions à un coût moyen de 12,71\$ par action:
  - 54 832 actions émises à la suite de l'exercice de 92 500 options sur actions selon le mode d'exercice sans décaissement;
  - 21 500 actions émises à la suite de l'exercice du même nombre d'options pour un total de 0,23 million \$;
- 26 944 actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes.

Au 28 février 2019, il y avait 735 500 options en circulation pour l'achat du même nombre d'actions ordinaires de catégorie A de Vision New Look à un prix d'exercice moyen pondéré de 30,74 \$. Le prix d'exercice reflète la valeur de marché au cours des cinq jours ouvrables précédant la date d'attribution. Les options en circulation ont une échéance variant de cinq ans à sept ans après leur date d'attribution. En date du 28 février 2019, le solde des actions réservées par la Bourse de Toronto pour l'exercice d'options ou pour le paiement de services était de 1 492 035.

## DIVIDENDES

### Dividendes déclarés

Conformément à une pratique bien établie, Vision New Look a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A pour chacun des quatrièmes trimestres de 2018 et de 2017. Les dividendes déclarés sont habituellement désignés comme « dividendes déterminés » à des fins fiscales, soit des dividendes donnant aux détenteurs qui sont des particuliers résidant au Canada le droit à un crédit d'impôt pour dividende plus avantageux. L'information concernant la situation fiscale des dividendes est disponible sur le site Internet [www.newlookvision.ca](http://www.newlookvision.ca) dans la section *Investisseurs*.

Le 18 mars 2019, Vision New Look a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A payable le 29 mars 2019 aux actionnaires inscrits en date du 27 mars 2019. Le dividende a été désigné comme dividende déterminé.

La décision de déclarer un dividende est prise trimestriellement lorsque les états financiers d'un trimestre ou d'un exercice sont présentés au conseil d'administration. Bien qu'il n'y ait aucune garantie qu'un dividende sera déclaré à l'avenir, Vision New Look et son prédécesseur, Fonds de revenu Benvest New Look, ont versé régulièrement un dividende ou une distribution depuis 2005.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## Régime de réinvestissement des dividendes

Le régime de réinvestissement des dividendes donne aux actionnaires le choix de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions de Vision New Look, sans paiement de commissions ni de frais de service ou de courtage. Jusqu'à nouvel avis, les actions sont émises sur le capital autorisé à un prix correspondant à 95 % du cours moyen pondéré pendant les cinq jours ouvrables précédant la date de versement d'un dividende.

Les actions de catégorie A émises par le biais du régime de réinvestissement de dividendes en 2018 sont les suivantes:

Date d'émission	Nombre d'actions émises	Prix d'émission par action	Total
		\$	\$
29 mars 2018	6 615	33,13 \$	219 \$
29 juin 2018	4 961	31,68 \$	157 \$
28 septembre 2018	5 830	32,36 \$	189 \$
<b>Montant total</b>	<b>17 406</b>	<b>32,46 \$</b>	<b>565 \$</b>

## ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La société doit se défendre dans des litiges découlant du cours normal des activités. Des provisions ont été inscrites pour les réclamations susceptibles de faire l'objet d'un règlement.

## ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Pour dresser des états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations, lesquelles sont fondées sur l'expérience des exercices précédents et sur le meilleur jugement de la direction. La direction revoit continuellement ces estimations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations utilisées pour dresser les états financiers consolidés de la société sont présentées dans les paragraphes ci-après.

### Provision pour désuétude

Bien que la société cherche continuellement à augmenter la rotation des stocks pour diminuer le risque de désuétude et augmenter les liquidités, la direction estime une provision pour désuétude à l'égard des stocks à rotation lente. De telles estimations sont basées sur l'expérience historique des stocks liquidés, donnés à des organismes de charité ou détruits.

### Durée d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

En vue de calculer l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, il faut faire des estimés de leur durée d'utilité. Des facteurs comme le risque de désuétude engendré par les nouvelles technologies, l'objectif de la société d'utiliser de l'équipement à la fine pointe de la technologie, ainsi que la présentation de magasins modernes sont considérés.

### Répartition du prix d'achat d'une entreprise

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la direction répartit le prix d'achat sur les actifs et passifs sous-jacents conformément aux IFRS. Ainsi, la direction détermine les actifs incorporels comme les relations clients, les ententes contractuelles, les noms commerciaux et les baux comportant des loyers inférieurs ou supérieurs à ceux du marché. Ces actifs et passifs sont évalués en faisant des hypothèses relativement aux revenus, frais d'exploitation et taux d'actualisation prévus. Les actifs incorporels autres que les noms commerciaux sont amortis sur la période estimative des bénéfices attendus de leur utilisation.

## Provisions

La société a comptabilisé des provisions à titre de passifs afin de couvrir les paiements futurs prévus relativement aux garanties des produits, aux obligations de remise en état à la cessation des baux, aux contrats déficitaires et à la restructuration. Les montants sont fondés sur les données historiques, sur l'expérience passée ainsi que sur les meilleures connaissances de la direction concernant les événements actuels et les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## Juste valeur de la rémunération à base d'actions

La rémunération à base d'actions, comme les options sur actions accordées aux employés, est comptabilisée à titre de charge même si aucun décaissement n'est requis. Les options sur actions attribuées sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution selon la méthode connue sous le nom de modèle d'évaluation des options Black et Scholes. Ce modèle tient compte des facteurs tels la durée prévue des options, la volatilité prévue du titre sous-jacent et les dividendes prévus. La détermination de ces facteurs est basée sur l'expérience historique, la performance financière de la société ainsi que les plans d'expansion de la société et l'environnement économique.

## Test de dépréciation d'actifs

Les normes comptables exigent des tests de dépréciation pour les actifs à long terme tels que les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et le goodwill. Les tests impliquent la formulation d'hypothèses relativement à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs provenant de ces actifs. Les données historiques ainsi que les plans d'expansion sont les principales sources d'information utilisées dans ces circonstances.

## Impôts et crédits d'impôts

Le calcul de la charge d'impôts et des crédits d'impôts pour recherche et développement, pour formation ou pour investissements requiert du jugement afin de déterminer les activités ou dépenses admissibles à une déduction ou un crédit. Un jugement similaire est nécessaire pour évaluer le droit d'utiliser des pertes fiscales ou crédits d'impôts reportés provenant de réorganisations antérieures. L'incidence de cotisations d'impôts différentes des calculs de la société pourrait être importante.

## GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la société sont classés comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>		
Contrats de change, inclus dans les créditeurs	—	(42)
Swap de taux d'intérêt	(198)	(189)
<b>Total</b>	<b>(198)</b>	<b>(231)</b>
<b>Prêts et créances</b>		
Trésorerie	10 559	13 647
Comptes clients	6 809	5 564
À recevoir des coentreprises	111	77
À recevoir des entreprises associées	—	38
Prêts et avances	11 271	10 844
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>28 750</b>	<b>30 170</b>
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>		
Dépôts de clients	5 757	5 731
Fournisseurs	22 024	24 870
Prêts et avances de parties liées	4 465	3 887
Dividendes à verser	273	—
Dette à long terme incluant la portion à court terme	158 575	169 204
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>191 094</b>	<b>203 692</b>

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Les objectifs et politiques en matière de gestion des risques liés aux instruments financiers sont décrits à la note 27 des états financiers consolidés de 2018. D'autres commentaires suivent :

Le risque de change lié à des actifs et passifs libellés en devises est limité puisque les montants en cause sont des montants payables à court terme ou des montants de trésorerie relativement peu élevés en dollars américains. En ce qui concerne l'achat de marchandises en devises, le groupe est exposé aux fluctuations du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien. Le groupe ne peut pas toujours ajuster son prix de vente pour refléter la variation des coûts. La direction a établi une politique de couverture des achats prévus en dollars américains au moyen de contrats de change.

Le risque de taux d'intérêt provient du fait que le solde en cours sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions, actuellement de 85,5 millions \$, porte intérêt à un taux variable au moyen d'acceptations bancaires. Le taux d'intérêt variable inclut un frais d'estampillage fixe relié à la performance de 3 %, lequel limite une partie du risque de taux d'intérêt. De plus, la société a conclu un swap visant à échanger la composante variable du coût de financement sur 80 % du solde de la dette contre un taux fixe.

Le risque de crédit relatif aux comptes débiteurs est pratiquement inexistant en raison de la politique consistant à exiger un dépôt lors de l'acceptation des commandes et le paiement de tout solde lors de la livraison de la marchandise. Le risque de crédit lié aux principaux prêts est limité par les garanties sur des actifs.

## AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Le lecteur devrait se reporter à la description des facteurs de risque comprise dans la notice annuelle qui figure sur le site Internet de Vision New Look à l'adresse [www.newlookvision.ca](http://www.newlookvision.ca) ainsi que sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La description porte notamment sur les informations suivantes :

- Risques liés à l'entreprise, notamment :
  - Dépendance à la disponibilité des optométristes et des autres professionnels;
  - Concurrence, y compris le commerce électronique;
  - Bris de confidentialité de l'information sur la santé;
  - Changements technologiques et désuétude des processus de fabrication des lentilles;
  - Dépendance au matériel de production assistée par ordinateur et aux systèmes informatiques;
  - Difficulté d'intégration des entreprises acquises;
  - Approvisionnement à l'étranger;
  - Non-respect des lois et règlements concernant les optométristes et les opticiens.
- Risques liés au niveau plus élevé de la dette.
- Risques liés aux magasins partiellement détenus et aux partenaires.
- Risques liés à l'exploitation de franchises.
- Risques liés aux actions de Vision New Look, notamment :
  - Imprévisibilité et volatilité du cours des actions;
  - Dividendes non garantis;
  - Endettement et clauses restrictives.

## MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

De nouvelles normes et modifications ainsi que de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées et pourraient s'appliquer à la société pour les exercices ouverts après le 29 décembre 2018.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

## IFRS 9 Instruments financiers (IFRS 9)

La norme IFRS 9 constitue la fin du remplacement d'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme introduit d'importants changements aux directives d'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers ainsi qu'un nouveau modèle de « pertes de crédits attendues » pour la dépréciation des actifs financiers. IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La norme sera appliquée aux états financiers du groupe à partir de l'exercice 2019.

Les actifs financiers classés à titre de prêts et créances seront reclassés dans la catégorie « à coût amorti ». Le classement des actifs financiers sera déterminé par le modèle d'affaires de gestion d'actifs financiers de l'entité ainsi que par les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers. Ces derniers seront mesurés selon différents modèles d'affaires tels que « détention aux fins de la perception » et « détention aux fins de la perception et en vue de la vente » par exemple. La direction prévoit que le nouveau modèle « pertes de crédits attendues » n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers.

## IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (IFRS 15)

La norme IFRS 15 présente de nouvelles exigences pour la comptabilisation des produits, remplaçant IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction* et plusieurs interprétations relatives à la comptabilisation des produits. La nouvelle norme pose comme principe de comptabilisation des produits le transfert de contrôle d'un actif et fournit des guides d'application sur plusieurs sujets non couverts par les normes IFRS actuelles, notamment les obligations de prestations multiples, les prix variables, les droits des clients à un remboursement, les options de rachat par un fournisseur, et autres aspects complexes. IFRS 15 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La norme sera appliquée aux états financiers du groupe à partir de l'exercice 2019. Actuellement, la direction ne prévoit pas que l'application de cette norme aura une incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

## IFRS 16 Contrats de location (IFRS 16)

L'IASB a publié la norme IFRS 16, *Contrats de location* qui remplace la norme IAS 17 et les interprétations s'y rapportant et qui représente l'achèvement d'un projet à long terme concernant la comptabilité des contrats de location. IFRS 16 impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. La nouvelle norme s'applique aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans le cas de Vision New Look, entendu que la fin de son exercice est le dernier samedi du mois de décembre, cette nouvelle norme deviendra obligatoire pour l'exercice financier de 2020.

Jusqu'à maintenant, le groupe a évalué les exigences de l'IFRS 16 et a décidé d'utiliser la « méthode de transitions avec ajustement cumulatif ». Le groupe poursuit l'identification de toutes les ententes répondant à la définition d'une location selon l'IFRS 16. Cette norme pourra avoir une incidence importante sur les bilans consolidés de la société par l'ajout des passifs liés aux contrats de location et les actifs liés au droit d'utilisation. Elle pourrait aussi avoir une incidence sur les états consolidés du bénéfice net en changeant le moment de comptabilisation des dépenses. L'IFRS 16 affectera la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie mais n'aura aucune incidence sur les montants de trésorerie transférés entre les parties liées aux contrats de location. La société évalue présentement l'incidence de ce changement sur la comptabilité des contrats de location ainsi que sur ses logiciels de gestion et de comptabilité.

## Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications d'IFRS 2)

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* pour clarifier la comptabilisation de certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications fournissent les exigences relatives à la comptabilisation : de l'incidence des conditions d'acquisition de droits et de conditions accessoires à l'acquisition de droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source; et d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement faisant en sorte qu'une transaction réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

# Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et leur application anticipée est permise. La direction est d'avis que l'incidence de la nouvelle interprétation sur les états financiers ne sera pas significative.

## CONTRÔLE ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Les contrôles et procédures de communication de l'information doivent être conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée par la société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, et ils comportent des contrôles et procédures de communication de l'information conçus pour s'assurer que l'information devant être présentée par la société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est cumulée et transmise à la direction de la société, y compris à ses dirigeants signataires, nommément le président et chef de la direction ainsi que la chef de la direction financière, de manière appropriée pour que les décisions concernant l'information requise puissent être prises dans les délais prescrits.

Au 29 décembre 2018, une évaluation de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information de la société, tel qu'il est défini dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, a été réalisée sous la supervision du président et de chef de la direction, la chef de la direction financière et avec la collaboration de la direction de la société. Sur la base de cette évaluation des contrôles et procédures décrits ci-dessous, le président et chef de la direction et la chef de la direction financière ont conclu qu'au 29 décembre 2018, les contrôles de communication de l'information de la société étaient efficaces.

## CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a la responsabilité de concevoir les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) (tels que définis dans le Règlement 52-109) pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la société est communiquée à la direction, y compris au chef de la direction financière et au président et chef de la direction, et que l'information devant être présentée en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières est enregistrée et présentée dans les délais prescrits. La direction est également responsable de concevoir le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) (tel que défini dans le Règlement 52-109) au sein du groupe pour fournir l'assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers aux fins de publication, conformément aux IFRS.

La direction de Vision New Look, sous la supervision du président et chef de la direction et de la chef de la direction financière, ont évalué l'efficacité des CPCI et du CIIF de Vision New Look au 29 décembre 2018 et ont conclu qu'ils étaient efficaces. Les changements apportés au CIIF au cours de la période allant du 30 septembre 2018 au 29 décembre 2018 comprennent l'amélioration continue des procédures de consolidation de l'information financière de la division corporative et des unités d'exploitation. Autrement, aucune modification du CIIF ayant une incidence importante ou raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu lieu.

Le 18 mars 2019



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 29 décembre 2018

# Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017


La responsabilité des états financiers consolidés de Groupe Vision New Look inc. (« Vision New Look ») et des autres renseignements financiers inclus dans le rapport annuel incombe à la direction et le conseil d'administration de Vision New Look les a approuvés. Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et incluent des montants basés sur des estimations faisant appel à des jugements de la direction. La responsabilité du choix des principes et des méthodes comptables incombe également à la direction.

Vision New Look a maintenu en place des systèmes de contrôle interne pour s'assurer de la pertinence et de l'exactitude de l'information financière et de la protection de l'actif.

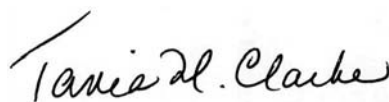
La direction reconnaît qu'elle a la responsabilité d'administrer les affaires de Vision New Look dans le respect des lois applicables ainsi que des normes et principes financiers reconnus et qu'elle doit se conformer à des normes appropriées en matière d'éthique commerciale.

Le conseil d'administration délègue la supervision du processus d'établissement des états financiers et des autres renseignements financiers à son comité d'audit, composé exclusivement d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Le rôle de ce comité consiste à examiner les états financiers et à en recommander l'approbation au conseil d'administration, à réviser les systèmes de contrôle interne et de protection de l'information de même que toutes les autres questions relatives à la comptabilité et aux finances de Vision New Look. Dans ce but, le comité d'audit tient des réunions périodiques avec l'auditeur indépendant afin d'examiner son plan d'audit et de discuter des résultats de son examen. La responsabilité de recommander la nomination de l'auditeur indépendant incombe aussi à ce comité.

L'auditeur indépendant de Vision New Look, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle, a audité les états financiers et son rapport sur les états financiers est présenté ci-après.



**ANTOINE AMIEL**  
Président et Chef de la direction  
Groupe Vision New Look inc.



**TANIA M. CLARKE**, CPA, CA, CPA (US)  
Vice-présidente principale et  
chef de la direction financière  
Groupe Vision New Look inc.

18 mars 2019

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux actionnaires de  
Groupe Vision New Look Inc.

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Groupe Vision New Look Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les bilans consolidés au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et les états consolidés bénéfice net et du résultat global, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;<sup>5</sup>
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Nancy Wolfe.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.<sup>1</sup>*

Montréal  
Le 18 mars 2019

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A120795

# États consolidés du bénéfice net et du résultat global

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	2018	2017
	52 semaines	52 semaines
	\$	\$
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>291 032</b>	<b>229 151</b>
Matériaux utilisés	63 882	50 923
Rémunération du personnel (note 3)	99 058	76 728
Autres frais d'exploitation (note 3)	79 506	65 103
<b>Bénéfice avant amortissements, perte sur la cession d'immobilisations, frais financiers et quote-part du résultat net des coentreprises et des entreprises associées</b>	<b>48 586</b>	<b>36 397</b>
Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations (note 3)	19 978	14 610
Frais financiers, après revenus d'intérêts (note 4)	9 720	5 945
<b>Bénéfice avant quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées et les impôts payés</b>	<b>18 888</b>	<b>15 842</b>
Quote-part du résultat net des coentreprises et des entreprises associées (note 21)	1 849	465
<b>Bénéfice avant impôts</b>	<b>20 737</b>	<b>16 307</b>
Impôts (note 17)		
Exigibles	6 045	6 276
Différés	298	(139)
Total des impôts	6 343	6 137
<b>Bénéfice net et résultat global</b>	<b>14 394</b>	<b>10 170</b>
Bénéfice net et résultat global attribués aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	201	110
Actionnaires de Vision New Look	14 193	10 060
	<b>14 394</b>	<b>10 170</b>
Bénéfice net par action (note 5)		
De base	0,91	0,72
Dilué	0,91	0,71

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens

	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice avant impôts	20 737	16 307
Ajustements :		
Amortissements et perte sur la cession (note 3)	19 978	14 610
Amortissement des avantages incitatifs à la location différés et variation des loyers différés	(180)	(200)
Rémunération à base d'actions (note 3)	1 052	1 244
Frais financiers (note 4)	10 015	6 152
Revenus d'intérêts (note 4)	(295)	(207)
Autre	121	63
Quote-part du résultat net des coentreprises et des entreprises associées (note 21)	(1 849)	(465)
Impôts payés	(8 016)	(4 956)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments du fonds de roulement</b>	<b>41 563</b>	<b>32 548</b>
Variations des éléments du fonds de roulement (note 6)	(6 777)	(535)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>34 786</b>	<b>32 013</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'entreprises (note 7)	(1 268)	(132 288)
Trésorerie provenant d'une acquisition d'entreprise	—	3 382
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(8 794)	(10 084)
Acquisitions d'autres actifs incorporels	(743)	(1 125)
Variation nette de prêts et d'avances	(489)	(417)
Intérêts reçus	270	141
Vente d'immobilisations corporelles	74	41
Paieement de soldes de prix d'achat	(1 664)	(942)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées	1 302	93
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(11 312)</b>	<b>(141 199)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursements d'emprunts sur le crédit renouvelable	(7 550)	—
Emprunts sur le crédit renouvelable	6 600	12 487
Emprunts à long terme	—	75 250
Remboursements d'emprunts sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions	(9 500)	(5 250)
Dividendes payés, nets des dividendes réinvestis	(9 210)	(7 492)
Intérêts et frais financiers payés	(8 321)	(8 351)
Variation nette de prêts et d'avances à des parties liées	1 148	543
Avantages incitatifs à la location	45	54
Produit net provenant d'un placement privé	—	48 747
Encaissement lors de l'exercice d'options d'achat d'actions	226	—
Encaissement de prêts pour achat d'actions	—	251
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(26 562)</b>	<b>116 239</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(3 088)	7 053
Trésorerie au début	13 647	6 594
<b>Trésorerie à la fin</b>	<b>10 559</b>	<b>13 647</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Bilans consolidés

En milliers de dollars canadiens

	29 décembre 2018	30 décembre 2017
	\$	\$
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs à court terme</b>		
Trésorerie	10 559	13 647
Débiteurs (note 8)	9 469	7 857
Impôts à recevoir	1 895	1 313
Prêts et avances (note 9)	7 353	7 587
Stocks	30 079	29 442
Frais payés d'avance	3 717	1 911
<b>Total des actifs à court terme</b>	<b>63 072</b>	<b>61 757</b>
Prêts et avances (note 9)	3 918	3 257
Actifs d'impôts différés (note 17.2)	1 275	1 613
Immobilisations corporelles (note 10)	51 748	55 444
Participations dans des coentreprises et entreprises associées (note 21)	21 302	15 633
Goodwill (note 11)	109 952	114 575
Autres actifs incorporels (note 12)	124 747	132 481
<b>Total des actifs</b>	<b>376 014</b>	<b>384 760</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs à court terme</b>		
Créditeurs, frais courus et provisions (note 13)	38 570	40 825
Provisions pour investissements	1 524	1 609
Prêts et avances de parties liées (note 14)	4 465	3 887
Impôts à payer	723	1 913
Dividendes à payer	273	—
Versements sur la dette à long terme (note 15)	24 996	9 043
<b>Total des passifs à court terme</b>	<b>70 551</b>	<b>57 277</b>
Dette à long terme (note 15)	133 579	160 161
Autres passifs à long terme (note 16)	1 838	2 069
Passifs d'impôts différés (note 17.2)	24 386	24 625
<b>Total des passifs</b>	<b>230 354</b>	<b>244 132</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Actions ordinaires de catégorie A	116 077	115 132
Surplus d'apport	4 402	3 504
Bénéfices non distribués	10 512	5 642
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vision New Look</b>	<b>130 991</b>	<b>124 278</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	14 669	16 350
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>145 660</b>	<b>140 628</b>
<b>Total des passifs et capitaux propres</b>	<b>376 014</b>	<b>384 760</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration

(Signé par) W. John Bennett

**W. John Bennett**  
Président du conseil

(Signé par) Paul S. Echenberg

**Paul S. Echenberg**  
Président du comité d'audit



# États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	Capitaux propres attribuables aux						
	Actions ordinaires de catégorie A		Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Actionnaires de Vision New Look	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Nombre	\$					
Solde au 30 décembre 2017	15 475 028	115 132	3 504	5 642	124 278	16 350	140 628
Bénéfice net				14 193	14 193	201	14 394
Rémunération à base d'actions			1 052		1 052		1 052
Actions émises par Vision New Look :							
À la suite de l'exercice d'options :							
En contrepartie de trésorerie	21 500	226			226		226
Selon le mode sans décaissement	54 812	154	(154)		—		—
Dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes	17 406	565			565		565
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition d'une entreprise					—	(1 156)	(1 156)
Dividendes déclarés				(9 323)	(9 323)	(726)	(10 049)
<b>Solde au 29 décembre 2018</b>	<b>15 568 746</b>	<b>116 077</b>	<b>4 402</b>	<b>10 512</b>	<b>130 991</b>	<b>14 669</b>	<b>145 660</b>

	Capitaux propres attribuables aux						
	Actions ordinaires de catégorie A		Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Actionnaires de Vision New Look	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Nombre	\$					
Solde au 31 décembre 2016	13 579 077	64 098	2 836	4 054	70 988	743	71 731
Bénéfice net				10 060	10 060	110	10 170
Rémunération à base d'actions			1 244		1 244		1 244
Actions émises par Vision New Look :							
Placement privé :							
Produit brut	1 616 000	49 999			49 999		49 999
Frais d'émission		(1 252)			(1 252)		(1 252)
Produit net provenant d'un placement privé		48 747			48 747		48 747
Réduction d'impôts liée aux frais d'émission		270			270		270
À la suite de l'exercice d'options :							
Selon le mode sans décaissement	239 589	576	(576)		—		—
Dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes	39 959	1 177			1 177		1 177
Remboursement de prêts pour achat d'actions		251			251		251
En paiement de services	403	13			13		13
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition d'une entreprise (note 7.1)					—	15 696	15 696
Dividendes déclarés				(8 472)	(8 472)	(199)	(8 671)
<b>Solde au 30 décembre 2017</b>	<b>15 475 028</b>	<b>115 132</b>	<b>3 504</b>	<b>5 642</b>	<b>124 278</b>	<b>16 350</b>	<b>140 628</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 1. STATUTS ET ACTIVITÉS

Groupe Vision New Look inc. / New Look Vision Group Inc. («Vision New Look» ou la «société»), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités au Canada dans le secteur de l'optique. Le siège social est situé au 1, Place Ville-Marie, Montréal, Québec, Canada. Les actions de la société sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX:BCI).

Dans les présents états financiers, toute référence au «groupe» signifie Vision New Look et ses filiales. Au 29 décembre 2018, le groupe exploite quatre bannières principales, soit Lunetterie New Look, Greiche & Scaff, Vogue Optical et Iris Le Groupe Visuel.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur au 29 décembre 2018. Leur publication a été approuvée par le conseil d'administration le 18 mars 2019.

### 2.2 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur et des participations dans des coentreprises et des entreprises associées lesquelles sont mesurées selon la méthode de mise en équivalence.

### 2.3 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Vision New Look et de ses filiales, lesquelles comprennent des entités dans lesquelles Vision New Look a ou peut avoir droit à des rendements variables en raison de son implication dans ces entités et à la capacité d'user de son pouvoir pour influencer sur le montant de son rendement sans détenir d'actions de ces entités. La participation ne donnant pas le contrôle présentée dans les états financiers consolidés se rapporte à la part du bénéfice net et de l'actif net qui n'est pas détenue par Vision New Look. Les principales filiales entièrement détenues sont Vogue Optical Group Inc. et Iris Le Groupe Visuel (1990) inc, lesquelles exploitent les bannières Vogue Optical et Iris respectivement. Les bannières Lunetterie New Look et Greiche & Scaff sont exploitées comme des divisions de Vision New Look. Toutes les transactions et tous les soldes interentités et interdivisions ont été éliminés.

Le bénéfice net des entreprises acquises au cours de l'exercice est comptabilisé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition.

### 2.4 Fin d'exercice

La fin d'exercice de Vision New Look et de ses filiales est le dernier samedi de décembre. Les exercices de 2018 et de 2017 comptaient chacun 52 semaines.

### 2.5 Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, la société évalue les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge, incluant les passifs éventuels, à leur juste valeur à la date de leur acquisition, peu importe que les actifs et les passifs aient été auparavant comptabilisés aux états financiers de la société acquise.

Le goodwill est comptabilisé dans la mesure où la juste valeur de la contrepartie transférée et le montant comptabilisé à titre de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise dépassent la juste valeur des actifs identifiables après les passifs pris en charge à la date d'acquisition. Un montant négatif serait comptabilisé au bénéfice net.

Les frais liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 2.6 Participations dans des entreprises

Les participations dans des entreprises sur lesquelles la société exerce une influence importante ou un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. La valeur comptable des participations dans des coentreprises et des entreprises associées est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du résultat net ou de la perte nette provenant de ces participations, le tout étant ajusté au besoin afin de garantir la cohérence avec les méthodes comptables du groupe. La valeur comptable est diminuée de la quote-part des dividendes payés par les coentreprises et les entreprises associées.

Les gains et pertes non réalisés provenant de transactions entre le groupe et ses coentreprises et entreprises associées sont éliminés dans la mesure de la participation du groupe dans ces entités. Lorsque des pertes non réalisées sont éliminées, les actifs sous-jacents sont aussi soumis à un test de dépréciation.

## 2.7 Information sectorielle

La direction évalue la performance du groupe en tant que secteur unique lié au commerce de détail de produits de l'optique.

## 2.8 Comptabilisation des produits

La vente de biens est la seule source significative de produits composant le chiffre d'affaires. Les produits représentent les espèces reçues ou à recevoir du client après les rabais et les escomptes et en excluant les taxes de vente. Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

## 2.9 Contrats de location simple

La totalité des loyers en vertu des contrats de location simple est imputée aux charges de façon linéaire sur la durée des contrats de location. Tout écart entre les charges de loyer et les loyers exigibles est présentée au bilan à titre de provision pour loyer sur une base linéaire. La durée d'un contrat de location comprend des périodes exemptes de loyer ainsi qu'une période de construction précédant le début de la location.

## 2.10 Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs applicables aux contrats de location sont reportés et amortis comme une réduction des coûts d'exploitation sur la durée des contrats de location au moyen de la méthode linéaire.

## 2.11 Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts liés à la recherche et au développement ainsi qu'à la formation sont comptabilisés aux résultats lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité réclamant les crédits d'impôt se conformera aux conditions rattachées à ces crédits et que ceux-ci seront reçus.

Les crédits d'impôt liés à l'acquisition d'un actif à long terme sont comptabilisés aux résultats à titre de passifs différés sur la durée d'utilité de l'actif amortissable, en réduction de la charge d'amortissement.

## 2.12 Rémunération à base d'actions

La rémunération à base d'actions, telle que les options attribuées aux employés clés, membres de la direction et administrateurs pour l'acquisition d'actions de Vision New Look, fait partie des charges de rémunération du personnel. Ces options sur actions sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation Black-Scholes.

La juste valeur des options, déterminée à la date d'attribution, est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, selon l'estimation par la société du nombre d'options dont les droits seront éventuellement acquis, une augmentation correspondante étant comptabilisée dans le surplus d'apport. À la fin de chaque période de présentation, la société révisé son estimation du nombre d'options dont l'acquisition des droits est prévue. Le cas échéant, toute incidence de la révision des estimations initiales est comptabilisée au bénéfice net de façon à ce que les charges cumulatives reflètent les estimations révisées, un ajustement correspondant étant apporté au surplus d'apport. Les résultats et le surplus d'apport sont ajustés lorsque des options sont annulées durant une période d'acquisition des droits. Les soldes au surplus d'apport sont virés au capital-actions lorsque les options sont exercées. Le produit de l'exercice d'options est crédité au capital-actions.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 2.13 Conversion de devises

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens lesquels correspondent également à la monnaie fonctionnelle. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs non monétaires sont convertis aux taux en vigueur à la date des transactions. Les charges courantes libellées en devises sont converties aux taux en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont compris dans les résultats.

## 2.14 Bénéfice net par action

Le bénéfice net par action de base pour une période est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de Vision New Look par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de cette période.

Le bénéfice net dilué par action pour une période est calculé en supposant que toutes les options sur actions dilutives sont exercées et que le produit de l'exercice de ces options sert à racheter des actions au cours du marché moyen de la période. Les options hors du cours d'une période, c'est-à-dire les options comportant un prix d'exercice plus élevé que le cours du marché moyen pour la période, ne sont pas comprises dans le calcul du bénéfice dilué par action.

## 2.15 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés comme suit :

		Niveau hiérarchique de la juste valeur <sup>(g)</sup>
À la juste valeur par le biais du bénéfice net	Swaps de taux d'intérêt <sup>(a)</sup>	2
	Contrat de change <sup>(b)</sup>	2
Au coût amorti	Trésorerie	
	Comptes clients <sup>(c)</sup>	
	À recevoir des coentreprises et des entreprises associées <sup>(c)</sup>	
	Prêts et avances <sup>(d)</sup>	2
	Comptes fournisseurs <sup>(e)</sup>	
	Prêts et avances de parties liées	
	Dépôts de clients <sup>(e)</sup>	
	Dette à long terme <sup>(f)</sup>	2

- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est actuellement comptabilisée à titre d'autre passif à long terme et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans les frais financiers. La juste valeur est établie par l'institution bancaire émettant le swap.
- La juste valeur des contrats de change est comptabilisée soit avec les débiteurs, soit avec les créditeurs, selon les conditions du marché, et la variation de la juste valeur est comptabilisée avec les autres frais d'exploitation. La juste valeur est déterminée par l'institution bancaire émettant les contrats.
- Le coût amorti des comptes clients, moins toute provision pour créances douteuses, reflète leur juste valeur initiale. La juste valeur initiale est déterminée sans actualisation.
- Les prêts et avances à long terme sont initialement évalués à leur juste valeur plus les frais de transactions. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur le cas échéant. La juste valeur initiale est déterminée à l'aide d'actualisation.
- De façon pratique, le coût amorti des comptes fournisseurs, des autres créditeurs et des dépôts de clients reflète leur juste valeur initiale. La juste valeur initiale est déterminée sans actualisation.
- La dette à long terme est initialement évaluée à sa juste valeur moins les frais de transactions. Elle est ensuite évaluée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur initiale est déterminée à l'aide d'actualisation.
- Les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont : 1 - cours non ajusté sur des marchés actifs; 2 - prix basés sur des données du marché observables, directement ou indirectement; 3 - prix basés sur des données non observables.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 2.16 Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend le prix d'achat, les droits de douane et le transport. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer le coût. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, moins les frais de ventes applicables.

## 2.17 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Lorsque les immobilisations corporelles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur en date de l'acquisition. Le coût diminué de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité estimée. Le tableau suivant présente la méthode ainsi que les durées maximales utilisées :

	Méthode	Période
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Matériel d'optique	Linéaire	10 à 15 ans
Autre matériel, outils et enseignes	Linéaire	4 à 10 ans
Aménagement des locaux loués	Linéaire	Durée du bail y compris les périodes de renouvellement, maximum de 10 ans
Bâtiment		
Structure principale	Linéaire	40 ans
Autres composantes	Linéaire	7 à 13 ans
Terrain		Non amorti

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisées annuellement.

Les gains et les pertes sur la cession d'immobilisations corporelles correspondent à la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés au bénéfice net. Toute radiation ou perte sur cession est comprise dans la charge d'amortissement et perte de valeur des immobilisations dans les états du bénéfice net et du résultat global.

## 2.18 Goodwill

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant des actifs nets acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill n'est pas amorti. Il est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est assujéti au test de dépréciation décrit ci-dessous.

## 2.19 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels comprennent les noms commerciaux, les logiciels d'application, les baux acquis dans des conditions favorables, les relations clients, les ententes contractuelles (y compris les engagements de non-concurrence). À l'exception des noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée décrits ci-après, ils sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Lorsqu'un actif incorporel est acquis lors d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur à la date d'acquisition. La valeur attribuée à un actif incorporel amortissable est amortie linéairement sur la durée estimée des avantages attendus de cet actif, soit: a) dans le cas d'un bail, sa durée; b) 5 à 10 ans pour un logiciel d'application; c) de 5 à 20 ans pour les relations clients; d) dans le cas d'un entente contractuelle, sa durée; et e) de 5 à 15 ans pour les noms commerciaux amortissables. La valeur résiduelle, les méthodes d'amortissement ainsi que les durées d'utilité sont révisées au moins une fois par année. De plus, les autres actifs incorporels sont sujets au test de dépréciation décrit ci-dessous.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## Noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée

Les noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Ils sont sujets à un test de dépréciation décrit ci-dessous. La direction considère que les noms commerciaux reconnus sont étroitement liés aux divisions et opérations bien établies du groupe et, de ce fait, ont une durée d'utilité indéterminée. La durée d'utilité est réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de la durée d'utilité indéterminée.

## 2.20 Dépréciation d'actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation, le groupe révisé la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et autres actifs incorporels, excluant les noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée, afin de déterminer s'il y a une indication d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, s'il y a lieu. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif particulier, la société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des flux de trésorerie indépendants.

Les noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des faits nouveaux indiquent que la valeur de l'actif a diminué.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est attribué aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier de la synergie engendrée par le regroupement et qui représentent au sein de la société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. La direction a établi que ce niveau correspond aux bannières sous lesquelles les magasins sont exploités. Ces groupes d'unités génératrices de trésorerie font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si le goodwill présente des indications de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Une perte de valeur d'une unité génératrice de trésorerie réduit d'abord la valeur comptable du goodwill à néant et ensuite, au prorata, la valeur comptable des autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Sauf pour le goodwill, tous les actifs sont réévalués ultérieurement pour voir s'il y a indication d'une reprise de perte de valeur comptabilisée antérieurement. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur comptable. Voir les notes 11 et 12 pour les tests de dépréciation du nom commercial et du goodwill.

## 2.21 Rémunération du personnel

Les créateurs, frais courus et provisions comprennent les salaires et avantages courus, comme les vacances, lesquels sont évalués à la valeur non actualisée que le groupe s'attend à verser.

## 2.22 Provisions

Une provision reflète une obligation actuelle découlant d'un événement passé dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques survienne et que les montants connexes peuvent être estimés de façon fiable. Une obligation actuelle résulte d'une obligation juridique ou d'une obligation implicite découlant d'événements passés comme, par exemple, les garanties accordées sur les marchandises. Les provisions sont évaluées selon les dépenses estimées nécessaires pour honorer l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables à la date de présentation de l'information. L'actualisation n'est pas prise en considération lorsque son incidence n'est pas significative.

Toutes les provisions sont revues à chaque date de présentation et ajustées pour refléter la meilleure estimation actuelle. Voir les détails à la note 13.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 2.23 Impôts

La charge d'impôt comptabilisée au bénéfice net correspond à la somme des impôts exigibles et des impôts différés.

Les passifs ou les actifs d'impôts exigibles comprennent les montants à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci pour la période en cours et les périodes antérieures et qui n'ont pas été réglés en date du bilan. L'impôt exigible est calculé sur le revenu imposable, lequel diffère du bénéfice aux états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'impôt et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs, de même qu'en fonction des pertes fiscales reportées en avant et des crédits d'impôts différés. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés, sans actualisation, aux taux d'impôt prévus pour la période où l'actif sera réalisé ou le passif réglé, selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés en date du bilan. L'incidence d'une variation du taux d'impôt sur les actifs et les passifs d'impôts différés est comptabilisée au bénéfice de la période où la variation a lieu.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la différence temporaire déductible sous-jacente, la perte fiscale ou le crédit d'impôt soit utilisé pour diminuer des impôts futurs. Les passifs d'impôts différés sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs et les passifs d'impôts différés d'une entité du groupe sont compensés seulement lorsque l'entité a le droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles découlant de la même autorité fiscale.

## 2.24 Capitaux propres

La valeur comptable des actions ordinaires de catégorie A représente les montants reçus lors de l'émission de ces actions et les montants transférés du surplus d'apport au moment de l'exercice d'options. Les frais d'émission d'actions sont déduits de leur valeur comptable.

Le surplus d'apport comprend l'escompte sur le rachat d'actions ainsi que les montants correspondant aux charges de rémunération à base d'actions comptabilisées antérieurement, après les montants transférés au capital-actions lors de l'exercice d'options.

Les bénéfices non distribués comprennent l'ensemble des bénéfices ou pertes de la période considérée et des périodes précédentes qui n'ont pas été distribués.

## 2.25 Jugements critiques lors de l'application des méthodes comptables

La direction a émis les jugements critiques suivants, séparément de ceux concernant les estimations, dans l'application des méthodes comptables du groupe qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

*Attribution du goodwill à des bannières spécifiques.* Tel qu'il est mentionné à la note 2.20, aux fins des tests de dépréciation, le goodwill doit être attribué aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier de la synergie engendrée par le regroupement d'entreprises. Aux termes de cette exigence, la direction a établi que le niveau le plus représentatif d'unités génératrices de trésorerie est celui des bannières, tout en reconnaissant que le groupe au complet bénéficie aussi des synergies provenant de toute acquisition d'entreprise. La position de la direction pourrait entraîner une dépréciation du goodwill d'une bannière alors que les montants recouvrables des autres bannières excéderaient cette dépréciation.

*Position concernant la durée d'utilité indéterminée des noms commerciaux.* La position de la direction voulant que la durée d'utilité des noms commerciaux Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff, Iris et certains autres soit indéterminée et, par conséquent, non amortie est expliquée à la note 2.19.

*Consolidation d'entités sans en détenir d'actions.* La société consolide les activités, les actifs et les passifs des sociétés dont elle ne détient pas d'action. La direction a établi qu'en vertu des ententes avec ces entités, la société peut obtenir des rendements variables liés à son implication et à la capacité d'user de son pouvoir pour influencer le montant de ces rendements.



# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

*Position concernant les indicateurs de perte de valeur.* Le fait de déterminer si des faits et circonstances indiquent une perte de valeur ou une reprise de perte de valeur est un processus subjectif impliquant le jugement et un certain nombre d'estimations et d'hypothèses dans de nombreux cas. La direction a actuellement déterminé que la contribution des magasins ou de certains groupes de magasins constitue la meilleure indication d'une perte de valeur.

## 2.26 Incertitude relative aux estimations

Les hypothèses concernant l'avenir et les autres sources importantes d'incertitude relative aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont les suivantes:

*Durée d'utilité des immobilisations corporelles.* L'estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles se fonde sur l'expérience historique, sur les hypothèses concernant la désuétude engendrée par les nouvelles technologies ainsi que sur les objectifs de la société d'utiliser de l'équipement à la fine pointe et de présenter des magasins modernes. La note 2.17 indique l'estimation actuelle de la durée d'utilité.

*Durée d'utilité des actifs incorporels.* L'estimation de la durée d'utilité des logiciels d'application est fondée sur l'expérience historique, les services annuels de mise à jour et de maintenance, ainsi que la réputation du fournisseur. L'estimation de la durée d'utilité des relations clients est fondée sur l'analyse des ventes antérieures du vendeur et la capacité estimée de la société d'atteindre ces clients. L'estimation de la durée d'utilité des contrats, tels les engagements de non-concurrence, est fondée sur la durée de ces contacts. La note 2.19 indique l'estimation actuelle de la durée d'utilité.

*Acquisitions d'entreprises.* Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan à leur juste valeur. Pour évaluer la juste valeur, la direction utilise des estimations des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation, lesquels sont fondés sur des hypothèses concernant le comportement des intervenants du marché.

*Provisions.* Les provisions courantes sont liées aux garanties de produits, à la cessation de baux, aux contrats déficitaires, à la fermeture de magasins et à la restructuration. Les montants ont été estimés sur la base de données historiques et de l'expérience antérieure. Se reporter à la note 13 pour plus de détails.

*Hypothèses dans l'application de la méthode Black-Scholes pour déterminer la rémunération à base d'actions liée aux options attribuées.* La méthode Black-Scholes utilisée nécessite la formulation d'hypothèses à l'égard de valeurs prévues telles que : la durée des options, le pourcentage d'options qui ne seront pas exercées, la volatilité des actions de Vision New Look ainsi que les dividendes. Ces valeurs sont basées sur l'information détenue par la direction au moment où les options sont attribuées. Elle comprend l'expérience historique, la performance financière de la société, les plans de développement de la société ainsi que l'environnement économique.

*Dépréciation d'actifs.* Les tests de dépréciation d'actifs décrits à la note 2.20 requièrent l'évaluation de la valeur recouvrable de certains actifs. À cette fin, la direction doit émettre des hypothèses telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs provenant de l'utilisation d'actifs. Dans ces circonstances, les données historiques et les plans de développements sont les sources principales d'information.

*Provision pour désuétude sur les stocks.* La société estime une provision pour désuétude basée sur la capacité de vendre les stocks et l'expérience historique.

*Impôts.* Le calcul de la charge d'impôts et, par conséquent des actifs ou des passifs d'impôts différés, requiert la détermination de facteurs tels que la déductibilité des dépenses, les restrictions de déductibilité le cas échéant, le taux d'amortissement s'il y a lieu, et la possibilité d'utiliser des pertes fiscales reportées en avant en fonction de la capacité de l'entité de générer des revenus imposables dans les années à venir. Pour ces calculs, la direction exerce des jugements en faisant des interprétations et en se basant sur l'expérience passée ainsi que sur les services de fiscalistes. L'incidence d'avis de cotisations qui diffèreraient des calculs d'une entité pourrait être importante.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 2.27 IFRS publiées mais non encore en vigueur

Au moment d'autoriser les présents états financiers, certaines nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais elles ne sont pas encore en vigueur et le groupe ne les a pas adoptées de façon anticipée. De l'information sur les normes pouvant avoir une influence sur les états financiers du groupe est fournie ci-dessous.

La direction prévoit adopter toutes les prises de position pertinentes pour les méthodes comptables du groupe dans la première période suivant la date d'entrée en vigueur de la prise de position. Les nouvelles normes, interprétations et modifications ni adoptées, ni mentionnées ci-dessous ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

### IFRS 9, *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 constitue la fin du remplacement d'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme introduit d'importants changements aux directives d'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers ainsi qu'un nouveau modèle de « pertes de crédits attendues » pour la dépréciation des actifs financiers. IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La norme sera appliquée aux états financiers du groupe à partir de l'exercice 2019. Les actifs financiers classés à titre de prêts et créances seront reclassés dans la catégorie « coût amorti ». Le classement des actifs financiers sera déterminé en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers de l'entité et de caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers. Ces derniers seront mesurés selon différents modèles économiques tels que « détention aux fins de la perception » et « détention aux fins de la perception et en vue de la vente ». La direction prévoit que le nouveau modèle de « pertes de crédits attendues » n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers.

### IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

La norme IFRS 15 présente de nouvelles exigences pour la comptabilisation des produits, remplaçant IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction* et plusieurs interprétations relatives à la comptabilisation des produits. La nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle et fournit des indications supplémentaires sur plusieurs sujets non couverts en détails par les normes IFRS actuelles, notamment concernant la comptabilisation des ententes comportant des obligations de prestations multiples, les prix variables, les droits des clients à un remboursement, les options de rachat par un fournisseur, et autres aspects complexes fréquents. IFRS 15 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La norme sera appliquée aux états financiers du groupe à partir de l'exercice 2019. Actuellement, la direction ne prévoit pas que l'application de cette norme aura une incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

### IFRS 16, *Contrats de location*

L'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* pour remplacer l'IAS 17 et les interprétations s'y rapportant, ce qui représente l'achèvement d'un projet à long terme concernant la comptabilisation des contrats de location. IFRS 16 impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location au bilan en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans le cas de Vision New Look, étant donné que la fin de son exercice est le dernier samedi du mois de décembre, cette nouvelle norme deviendra obligatoire pour l'exercice financier de 2020.

A ce jour, le groupe a évalué les exigences d'IFRS 16 et a pris la décision d'utiliser la « méthode de transition avec ajustement cumulatif ». Le groupe poursuit le processus d'identification des ententes pouvant constituer un contrat de location aux fins d'IFRS 16. Cette norme aura une incidence significative sur les bilans consolidés de la société, avec l'ajout de droits d'utilisation à l'actif et d'obligations locatives au passif, et sur les états consolidés du bénéfice net, en changeant le moment de comptabilisation des charges. La norme changera aussi la présentation des flux de trésorerie liés aux baux dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, mais n'aura aucune incidence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un bail. La société évalue présentement l'incidence attendue de ce changement sur la comptabilisation des baux de même que l'incidence sur les logiciels de gestion et de comptabilité.

En guise d'indication générale de l'incidence quantitative, le groupe a comptabilisé un montant de 88,3 millions \$ à titre d'engagements dans des contrats de location.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 3. COMPOSANTES SOUS-JACENTES DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
<b>3.1 Rémunération du personnel</b>		
Salaires et charges sociales	98 006	75 484
Rémunération à base d'actions	1 052	1 244
	<b>99 058</b>	<b>76 728</b>
<b>3.2 Montants inclus dans les autres frais d'exploitation</b>		
Dévaluation des stocks	634	195
Frais liés aux acquisitions	1 398	3 647
<b>3.3 Amortissements et perte sur la cession d'actifs</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles, après amortissement des crédits d'impôts différés pour investissement	12 038	9 451
Amortissement des autres actifs incorporels	7 504	5 156
Perte de valeur et perte sur la cession d'actifs à long terme	436	3
	<b>19 978</b>	<b>14 610</b>

## 4. FRAIS FINANCIERS, APRÈS REVENUS D'INTÉRÊTS

	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
Intérêts sur la dette à long terme	8 677	4 952
Amortissement des frais différés liés à l'émission de dette	860	1 039
Variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	9	(153)
Autres frais financiers	469	314
Frais financiers	10 015	6 152
Revenus d'intérêts	295	207
Frais financiers, après revenus d'intérêts	9 720	5 945

## 5. BÉNÉFICE NET PAR ACTION

	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Vision New Look	14 193	10 060
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice de base par action	15 523 770	13 977 218
Effet dilutif des options sur actions	93 710	259 620
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par action	15 617 480	14 236 838
Bénéfice net par action		
De base	0,91	0,72
Dilué	0,91	0,71
Options hors du cours pour l'achat d'actions de Vision New Look pour la période <sup>(a)</sup>	106 000	—

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

- a) Les options hors du cours pour l'achat d'actions de Vision New Look au cours d'une période sont des options comportant un prix d'exercice plus élevé que le cours du marché de ces actions au cours de la même période. Ces actions ne sont pas comprises dans le calcul du bénéfice dilué par action.

## 6. COMPOSANTES SOUS-JACENTES DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les variations des éléments du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation se détaillent comme suit :

	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
Débiteurs	(1 553)	659
Stocks	(474)	(1 836)
Frais payés d'avance	(1 977)	(378)
Créditeurs, frais courus et provisions	(2 773)	1 020
Diminution de la trésorerie	(6 777)	(535)

## 7. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

### 7.1 Acquisition d'Iris Le Groupe visuel

Le 24 octobre 2017, Vision New look a finalisé l'acquisition de toutes les actions à droit de vote d'Iris Le Groupe Visuel (Iris) ayant un réseau de 147 magasins. L'entreprise continuera ses activités sous la bannière Iris à titre de division de Vision New Look. L'acquisition a pour but de renforcer la position de la société dans l'industrie de l'optique à travers le Canada. La répartition du prix d'achat au 30 décembre 2017 a été révisée en 2018 :

	Révisée 29 décembre 2018 \$	30 décembre 2017 \$
<b>Montants comptabilisés pour les actifs nets identifiables</b>		
Actifs à court terme	25 473	25 625
Passifs à court terme	(24 752)	(24 487)
Immobilisations corporelles	7 679	7 782
Actifs incorporels	80 628	81 470
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées	20 786	15 261
Autres actifs à long terme	5 200	5 033
Passifs à long terme	(17 942)	(17 996)
<b>Actifs nets identifiables</b>	<b>97 072</b>	<b>92 688</b>
<b>Goodwill<sup>(a)</sup></b>	<b>38 114</b>	<b>42 652</b>
<b>Total des actifs nets acquis</b>	<b>135 186</b>	<b>135 340</b>
Prix d'achat initial	120 000	120 000
Ajustement du prix d'achat	659	(355)
Participations ne donnant pas le contrôle <sup>(b)</sup>	14 527	15 696
<b>Contrepartie nette payée en espèces<sup>(c)</sup></b>	<b>120 659</b>	<b>119 645</b>

Pendant la période d'évaluation, la société a révisé des montants comptabilisés le 27 octobre 2017 afin de refléter des information nouvelles concernant des faits existants en date du 24 octobre 2017.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

Le prix d'achat pour les actions d'Iris est de 120 millions \$ sur une base sans encaisse ni endettement et est sujet aux ajustements de prix usuels.

- Le goodwill est attribué au personnel, aux cabinets d'optométristes dans les locaux des magasins, au savoir-faire ainsi qu'aux synergies attendues du regroupement des activités de l'entreprise acquise. Le goodwill n'est pas amortissable aux fins des impôts.
- La valeur de la participation ne donnant pas le contrôle a été établie à la juste valeur, selon une méthode fondée sur les résultats.
- Au 29 décembre 2018, une somme de 3 millions \$ demeure dans un compte en fiducie; elle peut être distribuée uniquement par l'agent fiduciaire, à la réception d'un avis conjoint écrit de la part de Vision New Look et de l'agent représentant les anciens actionnaires d'Iris.

## 7.2 Autres acquisitions en 2017

En 2017, le groupe a également fait l'acquisition de 11 autres magasins en optique. Les acquisitions ont été faites en vue de renforcer la position du groupe dans l'industrie de l'optique au Canada. La répartition des prix d'achat combinés au 30 décembre 2017 a été révisée en 2018 :

	Révisées 29 décembre 2018	30 décembre 2017
	\$	\$
<b>Montants comptabilisés pour les actifs identifiables</b>		
Fonds de roulement net	1 480	1 508
Immobilisations corporelles	2 805	2 739
Actifs incorporels	4 135	4 094
Passifs d'impôt différé	(455)	(433)
<b>Actifs nets identifiables</b>	<b>7 965</b>	<b>7 908</b>
<b>Goodwill<sup>(a)</sup></b>	<b>3 654</b>	<b>3 739</b>
<b>Total des actifs nets acquis</b>	<b>11 619</b>	<b>11 647</b>
Paielement en trésorerie <sup>(b)</sup>	11 619	11 392
Soldes à payer	—	255
<b>Contrepartie totale</b>	<b>11 619</b>	<b>11 647</b>

- Le goodwill est attribué au personnel, à l'emplacement des magasins, aux relations avec les optométristes, au savoir-faire et aux synergies attendues du regroupement d'activités des entreprises acquises avec celles du groupe. La direction estime que 2,9 millions \$ du goodwill sont amortissables aux fins fiscales.
- Approximativement 0,5 million \$ ont été versés dans un compte tiers bloqué, lequel n'est accessible conjointement que par Vision New Look et le vendeur. Au 29 décembre 2018, il n'y avait plus de fonds entiers.

La contrepartie payée en espèces a été financée par les facilités de crédit.

## 8. DÉBITEURS

	2018	2017
	\$	\$
Comptes clients et autres débiteurs	6 809	5 564
Taxes de vente	2 549	2 178
À recevoir des coentreprises	111	77
À recevoir des entreprises associées	—	38
	<b>9 469</b>	<b>7 857</b>

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 9. PRÊTS ET AVANCES

	2018	2017
	\$	\$
Prêts à une société liée à un cadre dirigeant, intérêt de 5 %, remboursable du 31 juillet 2019 au 8 juin 2021 <sup>(a)</sup>	1 180	828
Prêt à un détenteur d'une participation sans contrôle, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % actuellement 4,2 % (4,2% au 30 décembre 2017) sans modalités de remboursement	—	30
Avances à des coentreprises et des entreprises associées, portant intérêt de 3 % à 5 % sans modalité de remboursement précise	4 505	1 633
Avances à des coentreprises et des entreprises associées portant intérêt de 4,11 % à 5 %, remboursable sur une période de 5 ans	2 471	2 325
Avances à des coentreprises et des entreprises associées, sans intérêt et sans modalité de remboursement précise	1 552	4 525
Avance à des actionnaires, portant intérêt à 2 %, remboursable sur une période de 5 ans	159	175
Prêts à divers professionnels, portant intérêt de 4 % à 5 %, remboursables sur une période de 5 ans	172	151
Prêts à divers professionnels, sans intérêt, remboursables sur une période de 5 ans	1 232	1 177
	11 271	10 844
Montants exigibles à moins d'un an	7 353	7 587
	3 918	3 257

a) Les prêts sont garantis par des actions de Vision New Look ayant une juste valeur approximative de 2,1 million \$.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiments	Aménagement des locaux loués	Matériel informatique	Matériel d'optique	Autre matériel, outils et enseignes	Dépôts pour acquisition de matériel	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Valeur comptable brute</b>								
Solde au 30 décembre 2017	1 702	4 740	44 833	4 512	15 137	48 583	467	119 974
Reclassement	—	—	130	23	286	(41)	(316)	82
Ajustement de la répartition du prix d'achat	—	—	(103)	—	66	—	—	(37)
Autres acquisitions	—	53	3 943	1 013	1 405	2 234	112	8 760
Cessions	—	—	(357)	(6)	(105)	(348)	—	(816)
Solde au 29 décembre 2018	1 702	4 793	48 446	5 542	16 789	50 428	263	127 963
<b>Amortissement cumulé</b>								
Solde au 30 décembre 2017	—	909	24 218	3 199	4 062	32 142	—	64 530
Reclassement	—	—	—	6	19	121	—	146
Amortissement	—	250	4 612	845	1 842	4 521	—	12 070
Perte de valeur	—	—	108	—	—	—	—	108
Cessions	—	—	(294)	(4)	(45)	(296)	—	(639)
Solde au 29 décembre 2018	—	1 159	28 644	4 046	5 878	36 488	—	76 215
<b>Valeur comptable nette au 29 décembre 2018</b>	<b>1 702</b>	<b>3 634</b>	<b>19 802</b>	<b>1 496</b>	<b>10 911</b>	<b>13 940</b>	<b>263</b>	<b>51 748</b>
Actifs loués inclus dans la valeur comptable nette	—	—	—	—	—	35	—	35



# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	Terrain	Bâtiments	Aménagement des locaux loués	Matériel informatique	Matériel d'optique	Autre matériel, outils et enseignes	Dépôt pour acquisition de matériel	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Valeur comptable brute</b>								
Solde au 31 décembre 2016	1 462	3 968	37 361	3 813	10 911	42 429	27	99 971
Reclassement	—	—	(226)	(31)	(144)	(40)	—	(441)
Acquisitions par regroupements d'entreprises	240	754	4 568	461	2 306	2 192	—	10 521
Autres acquisitions	—	18	3 283	277	2 101	4 300	440	10 419
Cessions	—	—	(153)	(8)	(37)	(298)	—	(496)
Solde au 30 décembre 2017	1 702	4 740	44 833	4 512	15 137	48 583	467	119 974
<b>Amortissement cumulé</b>								
Solde au 31 décembre 2016	—	704	20 355	2 591	2 874	28 886	—	55 410
Reclassement	—	—	(6)	(1)	10	(12)	—	(9)
Amortissement	—	205	3 977	616	1 194	3 508	—	9 500
Cessions	—	—	(108)	(7)	(16)	(240)	—	(371)
Solde au 30 décembre 2017	—	909	24 218	3 199	4 062	32 142	—	64 530
<b>Valeur comptable nette au 30 décembre 2017</b>	<b>1 702</b>	<b>3 831</b>	<b>20 615</b>	<b>1 313</b>	<b>11 075</b>	<b>16 441</b>	<b>467</b>	<b>55 444</b>
Actifs loués inclus dans la valeur comptable nette	—	—	—	—	—	103	—	103

## 11. GOODWILL

La variation de la valeur comptable du goodwill découle des acquisitions d'entreprises suivantes :

	2018	2017
	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017	114 575	67 478
Acquis par acquisitions d'entreprises	—	46 391
Ajustement des acquisitions de l'année précédente	(4 623)	706
Solde au 29 décembre 2018	109 952	114 575

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017. Aux fins des tests de dépréciation annuels, le goodwill a été attribué aux bannières de magasins qui devraient bénéficier des synergies engendrées par les acquisitions d'entreprises de la manière suivante :

	2018	2017
	\$	\$
Lunetterie New Look	11 902	11 902
Vogue Optical	47 165	47 250
Greiche & Scaff	6 352	6 352
Iris	38 318	42 856
Autres	6 215	6 215
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>109 952</b>	<b>114 575</b>

Les valeurs recouvrables ont été établies à l'aide de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de ces bannières (valeur d'utilité) avec un taux d'actualisation avant impôts de 10,1 % au 29 décembre 2018 (9,2 % au 30 décembre 2017) et un taux de croissance de la valeur finale de 2 % à partir de 2022. Les valeurs recouvrables ayant été estimées à des montants plus élevés que les valeurs comptables, aucune dépréciation n'a été requise.

## 12. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

	Noms commerciaux	Baux <sup>(a)</sup>	Logiciels d'application	Relations clients	Ententes contractuelles <sup>(b)</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Valeur comptable brute</b>						
Solde au 30 décembre 2017	36 694	537	4 963	79 568	26 279	148 041
Reclassement	—	—	4	26	(26)	4
Ajustement de la répartition du prix d'achat	17 975	—	—	(7 382)	(11 394)	(801)
Autres acquisitions	—	—	682	58	15	755
Cessions	(111)	(387)	(3)	(782)	(848)	(2 131)
<b>Solde au 29 décembre 2018</b>	<b>54 558</b>	<b>150</b>	<b>5 646</b>	<b>71 488</b>	<b>14 026</b>	<b>145 868</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 30 décembre 2017	524	514	2 949	6 652	4 921	15 560
Reclassement	—	—	(21)	—	—	(21)
Amortissement	286	14	626	4 539	2 039	7 504
Perte de valeur	—	—	—	106	—	106
Cessions	(111)	(387)	(3)	(688)	(839)	(2 028)
<b>Solde au 29 décembre 2018</b>	<b>699</b>	<b>141</b>	<b>3 551</b>	<b>10 609</b>	<b>6 121</b>	<b>21 121</b>
<b>Valeur comptable nette au 29 décembre 2018</b>	<b>53 859</b>	<b>9</b>	<b>2 095</b>	<b>60 879</b>	<b>7 905</b>	<b>124 747</b>

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	Noms commerciaux	Baux <sup>(a)</sup>	Logiciels d'application	Relations clients	Ententes contractuelles <sup>(b)</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Valeur comptable brute</b>						
Solde au 31 décembre 2016	20 842	537	3 858	30 214	6 323	61 774
Reclassement	—	—	(46)	(4)	—	(50)
Acquisitions par regroupement d'entreprises	15 852	—	299	49 457	19 956	85 564
Autres acquisitions	—	—	852	273	—	1 125
Cessions	—	—	—	(372)	—	(372)
Solde au 30 décembre 2017	36 694	537	4 963	79 568	26 279	148 041
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 31 décembre 2016	321	462	2 373	4 500	3 120	10 776
Amortissement	203	52	576	2 524	1 801	5 156
Cessions	—	—	—	(372)	—	(372)
Solde au 30 décembre 2017	524	514	2 949	6 652	4 921	15 560
<b>Valeur comptable nette au 30 décembre 2017</b>	<b>36 170</b>	<b>23</b>	<b>2 014</b>	<b>72 916</b>	<b>21 358</b>	<b>132 481</b>

- a) Les baux ont été acquis dans des conditions favorables.  
b) Les ententes contractuelles comprennent des engagements de non-concurrence et d'autres engagements contractuels.

## Tests de dépréciation des noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée

Les noms commerciaux Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris ne sont pas amortis puisque la direction considère que leur durée d'utilité est indéterminée. Par conséquent, ils ont subi des tests de dépréciation au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017. Les tests de dépréciation ont démontré qu'aucune charge de dépréciation n'était nécessaire.

La valeur comptable des noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée est indiquée ci-dessous :

	2018	2017
	\$	\$
Lunetterie New Look	2 500	2 500
Vogue Optical	9 700	9 700
Greiche & Scaff	6 300	6 300
Iris	31 615	13 440
Autres	2 330	2 530
	52 445	34 470

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 13. CRÉDITEURS, FRAIS COURUS ET PROVISIONS

	2018	2017
	\$	\$
Fournisseurs	22 024	24 870
Salaires et charges sociales courues	9 637	9 099
Dépôts de clients	5 757	5 731
Provisions	1 152	1 125
	38 570	40 825

Toutes les provisions sont considérées à court terme. La société ne peut bénéficier de remboursement par des tiers.

Les provisions de 2018 ci-dessus se concilient comme suit :

	Garanties de produit	Résiliation de bail	Contrats déficitaires	Total
Valeur comptable au 30 décembre 2017	1 071	44	10	1 125
Provision supplémentaire (reprise de provision)	4 300	—	(10)	4 290
Provision utilisée	(4 219)	(44)	—	(4 263)
Valeur comptable au 29 décembre 2018	1 152	—	—	1 152

## 14. PRÊTS ET AVANCES DE PARTIES LIÉES

	2018	2017
	\$	\$
Avances provenant de coentreprises et d'entreprises associées portant intérêt à 5 %, sans modalité de remboursement précise	4 455	1 594
Avances provenant de coentreprises et de professionnels, sans intérêt et sans modalité de remboursement précise	10	2 293
	4 465	3 887

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 15. DETTE À LONG TERME

### 15.1 Encours de la dette à long terme

	2018	2017
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable, taux effectif entre 5,19 % et 5,95 % (4,944 % et 5,45 % au 30 décembre 2017) <sup>(a)</sup>	23 350	24 300
Facilité de crédit à terme pour acquisitions, remboursable à l'échéance en octobre 2022 <sup>(b)</sup> , taux effectif entre 5,19 % et 5,95 % (4,944 % et 5,45 % au 30 décembre 2017) <sup>(a)</sup>	85 500	95 000
Dette subordonnée auprès d'une société de développement de capital, remboursable à l'échéance en février 2019 <sup>(c)</sup> , taux nominal de 6,75 % (6,75 % au 30 décembre 2017) <sup>(a)</sup>	15 000	15 000
Dette subordonnée auprès d'une société de développement de capital, remboursable à l'échéance en octobre 2022, taux nominal de 5,5 % (5,5 % au 30 décembre 2017) <sup>(a)</sup>	35 000	35 000
Soldes de prix d'achat, à intérêts variant de 0% à 5 % avec remboursements prévus jusqu'en 2022	1 753	3 454
Autres	134	524
Total de la dette	160 737	173 278
Frais différés liés à l'émission de dette <sup>(a)</sup>	(2 162)	(4 074)
	158 575	169 204
Versements exigibles à moins d'un an	24 996	9 043
	<b>133 579</b>	<b>160 161</b>

- a) Les frais de transactions concernant le crédit à terme pour acquisitions et la dette subordonnée sont inclus dans les frais différés présentés ci-dessus. Ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Plus de détails concernant les facilités de crédit sont présentés à la note 15.2.
- b) Le 30 septembre 2018, l'échéance a été reportée au 24 octobre 2022.
- c) Au 19 février 2019, la dette subordonnée a été renouvelée, reportant son échéance en février 2024 et diminuant le taux d'intérêt à 5,5 %.

### 15.2 Facilités de crédit

Les principaux éléments des facilités de crédit sont les suivants :

- Un crédit renouvelable d'un montant maximal de 50 millions \$ pour financer le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations et les activités générales. L'utilisation de ce crédit est considérée comme une dette à long terme du fait que son remboursement n'est pas requis avant l'échéance.
- Un crédit à terme pour acquisitions de 95 millions \$ pour financer des acquisitions d'entreprises, pour rembourser les soldes de dettes contractées auparavant et pour les fins générales de l'entreprise.

Les détails additionnels concernant les facilités de crédit sont les suivants :

- Les crédits sont disponibles sous forme de prêts au taux préférentiel, de prêts au taux de base américain, de prêts au taux LIBOR, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit. Les deux facilités de crédit viennent à échéance le 24 octobre 2022.
- La fourchette des taux d'intérêt s'établit comme suit :
  - Prêts au taux préférentiel : taux préférentiel plus une marge variant de 0,5 % à 2,5 %.
  - Frais d'estampillage sur les acceptations bancaires : de 1,5 % à 3,5 %.
  - Frais d'attente appliqué au solde non utilisé du crédit renouvelable : de 0,338 % à 0,788 %.
- Les remboursements sur le crédit à terme pour acquisitions représentent 2,4 millions \$ par trimestre jusqu'au remboursement complet du solde à l'échéance.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

- Suite à la renégociation des facilités de crédit au 30 septembre 2018, la clause concernant les flux de trésorerie excédentaires faisant en sorte que le groupe aurait pu avoir à rembourser des sommes supplémentaires avant l'échéance des facilités de crédit a été retirée.
- Vision New Look doit respecter certains ratios financiers, lesquels étaient respectés au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices terminés à ces dates.

## 15.3 Rapprochement des passifs liés aux activités de financement

	Dette à long terme	Prêts et avances de parties liées	Total
	\$	\$	\$
<b>Solde au 30 décembre 2017</b>	<b>169 204</b>	<b>3 887</b>	<b>173 091</b>
<b>Flux de trésorerie :</b>			
Remboursements d'emprunts sur le crédit à terme pour acquisitions	(9 500)	—	<b>(9 500)</b>
Remboursements d'emprunts sur le crédit renouvelable	(7 550)	—	<b>(7 550)</b>
Emprunts sur le crédit renouvelable	6 600	—	<b>6 600</b>
Frais financiers et frais de transactions différés	(375)	—	<b>(375)</b>
Flux de trésorerie - Investissements :			
Acquisitions d'entreprises	(254)	—	<b>(254)</b>
Paiement de soldes de prix d'achat	(1 664)	—	<b>(1 664)</b>
Variation nette des prêts et avances à des parties liées	—	1 148	<b>1 148</b>
<b>Hors caisse :</b>			
Pris en charge à la suite d'acquisitions d'entreprises	(141)	—	<b>(141)</b>
Retenue de garantie lors d'acquisitions d'entreprises	(37)	—	<b>(37)</b>
Amortissement des frais financiers différés	2 287	—	<b>2 287</b>
Autres	5	(570)	<b>(565)</b>
<b>Solde au 29 décembre 2018</b>	<b>158 575</b>	<b>4 465</b>	<b>163 040</b>

## 16. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2018	2017
	\$	\$
Swap de taux d'intérêt	198	189
Avantages incitatifs à la location différés	659	752
Provision pour loyer sur une base linéaire	483	556
Crédits d'impôt à l'investissement différés	498	572
	<b>1 838</b>	<b>2 069</b>

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 17. IMPÔTS

### 17.1 Charge d'impôts

La charge d'impôts comprend :

	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
Charge d'impôts exigibles :		
Liée aux activités courantes	5 938	5 684
Liée à des ajustements comptabilisés au cours de l'exercice pour les impôts exigibles des périodes antérieures	107	592
Total de la charge d'impôts exigibles	6 045	6 276
Charge d'impôts différés :		
Naissance et résorption de différences temporaires	(266)	(54)
Utilisation de pertes fiscales et crédits d'impôt reportés	564	(85)
Total de la charge d'impôts différés	298	(139)
Total des impôts	6 343	6 137

Les éléments principaux entraînant une différence entre le taux d'imposition effectif du groupe (30,6 % en 2018 et 37,6 % en 2017) et le taux statutaire combiné se détaillent comme suit :

	2018 52 semaines \$	2017 52 semaines \$
Bénéfice avant impôts	20 737	16 307
Taux d'impôt courant prévu par la loi	28,2%	28,8%
Charge d'impôts au taux courant	5 860	4 689
Augmentation (diminution) des impôts découlant de :		
Quote-part du résultat net des coentreprises et des entreprises associées	(486)	—
Écarts permanents	637	1 193
Variations dans les taux d'impôt	137	(112)
Ajustement pour des périodes antérieures	280	460
Autres	(85)	(93)
Charge d'impôts	6 343	6 137



# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 17.2 Actifs (passifs) d'impôts différés

Les impôts différés découlant de différences temporaires ainsi que de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés se résument comme suit (des soldes négatifs représentent des passifs d'impôts différés) :

	Solde au 30 déc. 2017	Acquisition d'entreprise	Comptabilisé au bénéfice	Solde au 29 déc. 2018
	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales, crédits d'impôt et charges différées non utilisés	6 092	—	(424)	5 668
Différences temporaires <sup>(a)</sup>				
Immobilisations corporelles	(3 772)	—	510	(3 262)
Autres actifs	(24 387)	199	228	(23 960)
Amortissement cumulé du goodwill <sup>(b)</sup>	(2 466)	—	(165)	(2 631)
Provisions	814	—	(265)	549
Passifs	707	—	(182)	525
	(23 012)	199	(298)	(23 111)

- a) Différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.  
b) Aucun passif d'impôt différé n'a été inscrit lors de la comptabilisation initiale du goodwill. Toutefois, un passif d'impôt différé est calculé sur l'amortissement du goodwill aux fins fiscales.

Les impôts différés de la période comparative se résument comme suit :

	Solde au 31 déc. 2016	Acquisitions d'entreprise	Comptabilisé au bénéfice	Réduction des frais d'émission d'actions <sup>(d)</sup>	Solde au 30 déc. 2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales, crédits d'impôt et charges différées non utilisés	228	5 562	86	216	6 092
Différences temporaires <sup>(a)</sup> :					
Immobilisations corporelles	(3 332)	(212)	(228)	—	(3 772)
Autres actifs	(4 817)	(20 557)	987	—	(24 387)
Amortissement cumulé du goodwill <sup>(b)</sup>	(1 861)	—	(605)	—	(2 466)
Provisions	413	312	89	—	814
Passifs	545	350	(188)	—	707
	(8 824)	(14 545)	141	216	(23 012)

- a) Différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.  
b) Aucun passif d'impôt différé n'a été inscrit lors de la comptabilisation initiale du goodwill. Toutefois, un passif d'impôt différé est calculé sur l'amortissement du goodwill aux fins fiscales.

## 18. DIVIDENDES

### 18. Dividendes déclarés

Vision New Look a déclaré des dividendes trimestriels totalisant 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A pour chacun des quatre trimestres de 2018 et de 2017.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

Les dividendes payés présentés aux flux de trésorerie sont nets des dividendes réinvestis en actions ordinaires de catégorie A de Vision New Look dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes. Les dividendes réinvestis en 2018 totalisent 0,6 millions \$ (1,2 millions \$ en 2017). Les montants de dividendes déclarés dans une période diffèrent de ceux payés dans cette période en raison d'écarts temporaires.

## 18.2 Régime de réinvestissement des dividendes (RRD)

Le RRD permet aux actionnaires résidant au Canada de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires de catégorie A de Vision New Look sans paiement de commissions ni de frais de service ou de courtage. Au choix de Vision New Look, les actions acquises par le biais du RRD sont achetées sur le marché libre ou émises sur le capital-actions autorisé. Le prix d'achat dans le cadre du réinvestissement des dividendes en espèces correspond à ce qui suit :

- Dans le cas d'un achat d'actions émises sur le capital-actions, le cours moyen pondéré des cinq jours de bourse précédant la date de versement du dividende auquel Vision New Look pourra, à son gré, appliquer un escompte pouvant aller jusqu'à 5 %;
- Dans le cas d'un achat sur le marché, le prix réel moyen (à l'exclusion des frais de courtage, des honoraires et des frais de transaction) payé pendant les cinq jours ouvrables suivant la date de versement du dividende.

Depuis la création du régime, Vision New Look a émis des actions sur le capital-actions avec un escompte de 5%. Le solde des actions réservées par la Bourse de Toronto dans le cadre du RRD, après le dividende payé le 29 décembre 2018, était de 18 111.

Se reporter aux *états consolidés des variations des capitaux propres* pour les actions émises par le biais du RRD en 2018 et 2017.

## 19. CAPITAL-ACTIONS

### 19.1 Capital-actions autorisé au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017

#### Actions ordinaires de catégorie A

Nombre illimité, avec droit de vote et participantes.

#### Actions privilégiées de premier rang

Nombre illimité, pouvant être émises en séries, dont le titre, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions liés à chaque série seront établis au moment de l'émission.

#### Actions privilégiées de catégorie A

Nombre illimité, sans droit de vote, non participantes, rachetables au gré du détenteur ou de la société.

### 19.2 Capital-actions en circulation au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017

Les seules actions en circulation aux 29 décembre 2018 et 30 décembre 2017 étaient des actions ordinaires de catégorie A dont la variation est présentée dans les *états consolidés des variations des capitaux propres*.

## 20. RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu de son régime d'option sur actions, Vision New Look peut attribuer des options d'achat de ses actions aux employés clés, aux membres de la direction et aux administrateurs. Le prix d'exercice de chaque option est égal au cours moyen des actions pour les cinq jours ouvrables précédant la date d'attribution et la durée maximum de l'option ne peut excéder dix ans. L'acquisition des droits liés aux options se fait sur une période établie par le conseil d'administration au moment où les options sont attribuées. Au 29 décembre 2018, les échéances des options varient de cinq à sept ans et les périodes d'acquisition des droits sont soit : a) un tiers à la date d'attribution, un autre tiers à la fin de la première année et le reste à la fin de la deuxième année, ou b) un tiers à la fin de la première année; un autre tiers à la fin de la deuxième année, et le reste à la fin de la troisième année.

Le régime d'options inclut un mode d'exercice «sans décaissement» permettant d'accepter le règlement de la valeur intrinsèque d'une option (soit l'excédent de la juste valeur sur le prix d'exercice) en remettant au détenteur, à la discrétion de la société, un montant en espèces ou des actions de Vision New Look.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises en vertu du régime à tout moment est de 10 % des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions réservées par la TSX pour l'exercice d'options était de 1 492 055 au 29 décembre 2018 (993 109 actions au 30 décembre 2017).

## 20.1 Options en cours

La variation du nombre d'options en cours a été comme suit :

	2018	2017
<b>Nombre d'options</b>		
En cours au début	744 833	1 230 225
Attribuées	106 000	—
Exercées	(109 000)	(375 392)
Expirées et acquises	—	(45 000)
Annulées	(1 333)	(65 000)
En cours à la fin	740 500	744 833
Pouvant être exercées à la fin	490 503	418 834
<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
En cours au début	27,46	23,28
Attribuées	34,46	—
Exercées	11,88	12,32
Expirées et acquises	—	34,43
Annulées	30,97	30,97
En cours à la fin	30,75	27,46
Pouvant être exercées à la fin	29,88	24,79
<b>Cours moyen pondéré des actions de Vision New Look à la date d'exercice</b>	<b>33,00</b>	<b>33,81</b>

Les options exercées en 2018 comprennent 87 500 options dont la valeur intrinsèque a été réglée par l'émission de 54 812 actions conformément au mode d'exercice sans décaissement ainsi que l'exercice de 21 500 options pour le même nombre d'actions. Les options exercées en 2017 comprennent 375 392 options dont la valeur intrinsèque a été réglée par l'émission de 239 589 actions conformément au mode d'exercice sans décaissement.

Le tableau qui suit résume les renseignements sur les options en cours et celles pouvant être exercées au 29 décembre 2018 :

Échelle de prix d'exercice \$	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
20,58 à 29,69	97 500	0,92	26,42	97 500	26,42
30,04 à 30,97	537 000	4,34	30,8	393 003	30,73
34,26 à 34,98	106 000	6,35	34,46	—	—
<b>20,58 à 34,98</b>	<b>740 500</b>	<b>4,18</b>	<b>30,75</b>	<b>490 503</b>	<b>29,88</b>

Le cours du marché moyen par action en 2018 était de 33,20 \$ (31,82 \$ en 2017) et le cours du marché par action à la fin de 2018 était de 29,60 \$ (35,20 \$ à la fin de 2017).

La charge de rémunération à base d'actions de 1,1 million \$ inscrite en 2018 (1,2 million \$ en 2017) reflète l'acquisition courue des droits liés aux options au cours de l'exercice.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 20.2 Options attribuées en 2018

La juste valeur des options attribuées est estimée selon un modèle de Black-Scholes d'après les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2018
Prix d'exercice	34,46 \$
Durée prévue (années)	5,6
Volatilité prévue	27%
Taux d'intérêt sans risque	2,17%
Dividendes annuels prévus	0,60 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2018 a été estimée à 8,20 \$ par option. Aucune option n'a été attribuée en 2017.

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée en référence aux données historiques des actions de la société sur une période représentant la durée de vie prévue des options attribuées.

## 21. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le tableau suivant résume l'information financière des participations du groupe dans des coentreprises et entreprises associées pour les exercices terminés les 29 décembre 2018 et 30 décembre 2017, lesquelles sont mesurées selon la méthode de mise en équivalence :

	2018		
	Coentreprises	Entreprises associées	Total
	\$	\$	\$
Valeur comptable au 29 décembre 2018 <sup>(a)</sup>	19 127	2 175	21 302
Quote-part du résultat net	1 596	253	1 849

	2017		
	Coentreprises	Entreprises associées	Total
	\$	\$	\$
Valeur comptable au 31 décembre 2017 <sup>(a)</sup>	14 017	1 616	15 633
Quote-part du résultat net	419	46	465

- a) La valeur comptable des participations dans des coentreprises et entreprises associées a été révisée en fonction de la répartition du prix d'achat. Se référer à la note 7.1.

Au 29 décembre 2018, la société comptait 38 coentreprises (37 en 2017) et 8 entreprises associées (9 en 2017).

## 22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées à la société comprennent les administrateurs, les principaux dirigeants, les filiales, les coentreprises et les entreprises associées. Les principaux dirigeants se composent du président et chef de la direction, du chef de la direction financière ainsi que des vice-présidents de Vision New Look.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

## 22.1 Transactions avec des coentreprises et entreprises associées

La société a réalisé les transactions suivantes avec des coentreprises et entreprises associées :

	2018		
	Coentreprises	Entreprises associées	Total
	\$	\$	\$
Revenus	2 294	427	2 721
Charges	167	15	182
Total	2 461	442	2 903

	2017		
	Coentreprises	Entreprises associées	Total
	\$	\$	\$
Revenus	397	44	441
Charges	24	2	26
Total	421	46	467

À la suite de l'acquisition d'Iris le 24 octobre 2017, le groupe est devenu partie à de nouvelles transactions entre parties liées. Il en a résulté les transactions indiquées ci-dessus. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange.

## 23. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se résume comme suit :

	2018	2017
	52 semaines	52 semaines
	\$	\$
Rémunération à court terme, indemnités de départ et charges sociales connexes	5 459	3 109
Rémunération à base d'actions	1 052	1 244
	6 511	4 353

## 24. ENGAGEMENTS

Le groupe a conclu des contrats de location à long terme échéant jusqu'en 2031 selon lesquels il doit verser des loyers pour la location de bâtiments. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces contrats de location sont les suivants :

	\$
2019	21 650
2020	17 997
2021	14 370
2022	11 075
2023	8 157
Par la suite	15 004
	88 253

Le groupe a aussi conclu des ententes visant l'achat de matériel totalisant 0,4 million \$.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

Par ailleurs, la société a garanti les contrats de location de ses coentreprises d'une valeur de 1,2 million \$ de 2019 à 2027.

De plus, la société a des obligations contractuelles de payer des redevances de marketing de 5 % sur les ventes mensuelles nettes d'Iris, selon le magasin à une entreprise à but non lucratif ayant des administrateurs communs.

## 25. ÉVENTUALITÉS

Le groupe pourrait éventuellement être tenue responsable en ce qui a trait à des réclamations et litiges survenant dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que tout passif excédant une provision déjà comptabilisée qui pourrait survenir dans le cadre d'une telle réclamation ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur les états financiers de la société.

## 26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers et les postes de bilan correspondants :

	2018	2017
	\$	\$
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>		
Contrats de change, compris dans les créditeurs	—	(42)
Swap de taux d'intérêts	(198)	(189)
<b>Total</b>	<b>(198)</b>	<b>(231)</b>
<b>Prêts et créances</b>		
Trésorerie	10 559	13 647
Comptes clients	6 809	5 564
À recevoir des coentreprises	111	77
À recevoir des entreprises associées	—	38
Prêts et avances <sup>(a)</sup>	11 271	10 844
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>28 750</b>	<b>30 170</b>
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>		
Dépôts de clients	5 757	5 731
Fournisseurs	22 024	24 870
Prêts et avances de parties liées <sup>(a)</sup>	4 465	3 887
Dividendes à verser	273	—
Dette à long terme incluant la portion à court terme <sup>(b)</sup>	158 575	169 204
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>191 094</b>	<b>203 692</b>

- a) La juste valeur des prêts et des avances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide de taux courants. La juste valeur des prêts se rapproche de la valeur comptable de ces derniers.
- b) La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée comme suit :

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

Dette	Méthode d'estimation	Conclusion
Acceptations bancaires	Valeur actualisée au taux courant	Juste valeur très proche de la valeur comptable en raison des échéances très courtes
Prêt à taux préférentiel	Valeur nominale	Juste valeur très proche de la valeur comptable en raison des échéances très courtes
Dette subordonnée auprès d'une société de développement de capital	Flux de trésorerie futurs actualisés au taux de 5,5 % (6,75 % et 5,5 % en 2017), les taux nominaux actuels de la dette	La direction croit que le taux de 5,5 % (6,75 % et 5,5 % en 2017) reflètent les conditions du marché pour des dettes subordonnées, selon leurs caractéristiques respectives
Soldes de prix d'achat	Flux de trésorerie futurs actualisés au taux de 5 %	Justes valeurs essentiellement équivalente à la valeur comptable

## 27. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le groupe est exposé à divers risques relativement aux instruments financiers incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction a la responsabilité d'établir des niveaux de risques acceptables et de réviser au besoin les activités de gestion.

Le groupe ne conclut pas d'entente sur les instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

La direction a établi des objectifs et des politiques relativement aux risques financiers suivants.

### Risque de change

Le groupe est exposé à la fluctuation des devises à l'égard des actifs et des passifs suivants, exprimés en dollars canadiens :

	2018	2017
	\$	\$
Trésorerie en dollars américains	224	414
Comptes fournisseurs en dollars américains	(337)	(519)
Comptes fournisseurs en euros	(10)	(9)
Passifs nets en devises	(123)	(114)
Incidence négative d'une hausse de 10 % des devises sur le bénéfice avant impôts	(12)	(11)

La direction a établi une politique de couverture des achats prévus en dollars américains au moyen de contrats de change. Le pourcentage couvert est déterminé par les conditions du marché.

Le groupe n'utilise pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

### Risque de taux d'intérêt

Au 29 décembre 2018, 53 % (55 % au 30 décembre 2017) de la dette à long terme était composée de prêts à même le crédit à terme pour acquisitions décrit à la note 15. Puisque ces prêts sont composés de prêts à taux préférentiel et d'acceptations bancaires, lesquels sont sujets à des intérêts, frais d'estampillage et escomptes variables, la société est exposée au risque de flux de trésorerie découlant de fluctuations de ces taux. Afin de limiter le risque d'augmentation des taux d'intérêt, Vision New Look doit maintenir un swap de taux d'intérêt pour fixer le taux sur 50 % du solde des emprunts aux termes de la facilité de crédit à terme pour acquisitions. Le 1<sup>er</sup> août 2018, la société a volontairement augmenté la couverture du swap à 80 %. Au 29 décembre 2018, le swap de taux d'intérêt, émis en deux tranches, a été fixé au taux de 1,69 % et de 2,415 % sur un montant nominal de 68,40 millions \$ (46,31 millions \$ au 29 décembre 2018), soit 80 % du solde du crédit à terme pour acquisitions. La juste valeur swap de taux d'intérêt représentait un passif de 0,20 million \$ en date du 29 décembre 2018 (0,19 million \$ en date du 30 décembre 2017). Toutes les autres dettes à long terme ont un taux d'intérêt fixe et, conséquemment, ne sont pas exposées au risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

Une hausse des taux d'intérêts de 100 points de base aurait eu pour conséquence une augmentation des versements d'intérêts de 0,6 million \$ en 2018 (1,0 million \$ en 2017) ainsi qu'une diminution du bénéfice net et des capitaux propres de 0,4 million \$ (0,71 million \$ 2017).

## Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une perte soit subie lorsqu'une partie à un contrat manque à l'une de ses obligations. En général, la valeur comptable d'un actif financier présenté au bilan du groupe représente le montant maximum exposé au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est atténué de façon substantielle par l'assurance que ces actifs financiers sont placés dans des institutions financières importantes qui ont reçu une notation de première qualité d'une agence de notation de premier plan et qui se qualifient en tant que parties contractantes solvables.

Le risque de crédit à l'égard des comptes clients est limité en raison de la politique générale consistant à exiger un dépôt lors de la prise de commande et le paiement du solde lors de la livraison des biens. Les montants en souffrance à la fin de 2018 et 2017 n'étaient pas significatifs.

Le risque de crédit lié aux prêts à des cadres ou des entités liées est limité en raison de garanties sur des actifs et le risque de crédit lié aux prêts à des professionnels est atténué par la nature de la relation d'affaires avec les débiteurs.

La direction considère que la qualité du crédit des actifs financiers mentionnés précédemment est bonne et ce, à chacune des dates de fin de période.

## Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité permet de maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et d'assurer que le groupe dispose de sources de financement, telles des facilités de crédit d'un montant autorisé suffisant. Le groupe établit des budgets et des projections de liquidités et a une politique de gestion des liquidités afin d'assurer la disponibilité de fonds nécessaires pour remplir ses obligations dans un avenir prévisible.

L'analyse des échéances des passifs financiers, incluant les intérêts estimés, se résume comme suit :

	Dettes à long terme	Prêts et avances	Créditeurs et frais courus	Total
2019	18 762	4 465	37 418	60 645
2020	17 926			17 926
2021	16 772			16 772
2022	121 208			121 208
2023 par la suite	16 550			16 550
	191 218	4 465	37 418	233 101

Cette analyse reflète les conditions existant à la fin de 2018. Avant la fin de 2018, le groupe négociait le renouvellement de la dette subordonnée de 15 millions \$. L'échéance de la dette a été reportée en février 2024.

## 28. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs du groupe en ce qui concerne la gestion du capital sont :

- Optimiser l'utilisation de la dette tout en gardant une marge confortable entre les ratios financiers réels et ceux exigés en vertu des facilités de crédit;
- Utiliser les flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour payer les intérêts, rembourser la dette, continuer les dépenses en immobilisations de maintenance et de croissance, et maintenir le versement actuel de dividendes aux actionnaires.



# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017  
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

Le capital du groupe est composé des capitaux propres et de la dette nette. La dette nette est composée du total de la dette à long terme, incluant la portion à court terme en excédent de la trésorerie. Le groupe gère la structure du capital en finançant sa croissance par une combinaison de l'utilisation des facilités de crédit et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation ainsi que par l'émission d'actions.

## 29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

### 29.1 Dividendes

Le 18 mars 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A aux actionnaires inscrits le 27 mars 2019. Le dividende sera payable le 29 mars 2019 et aucun passif n'a été enregistré à cet égard dans les états financiers du quatrième trimestre de 2018.

### 29.2 Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes

Le 31 décembre 2018, Vision New Look a émis 9 538 actions ordinaires de catégorie A à un prix de 28,63 \$ par action pour un total de 0,3 million \$ dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes. Cette émission sera comptabilisée au premier trimestre de 2019.

### 29.3 Prolongation de la dette subordonnée

Le 19 février 2019, le groupe a renouvelé sa dette subordonnée de 15 millions \$, ce qui a reporté l'échéance au 19 février 2024.

# RAPPORT ANNUEL

Exercice  
terminé le 29 décembre 2018



## Groupe Vision New Look inc. Conseil d'administration

### W. John Bennett

Président du conseil  
Groupe Vision New Look inc.

### Antoine Amiel

Président et Chef de la direction  
Groupe Vision New Look inc.

### Richard Cherney

Secrétaire  
Groupe Vision New Look inc.  
Associé  
Davies Ward Phillips & Vineberg

### Denyse Chicoyne

Administratrice  
Groupe Vision New Look inc.

### M. William Cleman

Consultant entreprise de gestion  
Cleman Consulting Inc.

### Paul S. Echenberg

Président et chef de la direction  
Schroders and Associates  
Canada Inc.

### Pierre Matuszewski

Administrateur  
Groupe Vision New Look inc.

### C. Emmett Pearson

Administrateur  
Groupe Vision New Look inc.

## Groupe Vision New Look inc. Haute direction

### Antoine Amiel

Président et Chef de la direction  
Groupe Vision New Look inc.

### Tania M. Clarke, CPA, CA, CPA (US)

Première vice-présidente  
et chef de la direction financière  
Groupe Vision New Look inc.

### Jean-Michel Maltais

Premier vice-président  
Omnicanal  
Groupe Vision New Look inc.

### Mario Pageau

Premier vice-président  
Réseau opticiens  
Groupe Vision New Look inc.

## NEWLOOK Lunetterie

## Lunetterie New Look Haute direction

### Mario Pageau

Président  
Lunetterie New Look

## Vogue Optical PROLÉTOUR DE CHAUSSURE GRATUITE

## Vogue Optical Group Inc. Haute direction

### John MacLeod

Président du conseil  
Vogue Optical Group Inc.

### Juanita Leary

Présidente  
Vogue Optical Group Inc.

### Jamie Hearn

Vice-président exécutif  
Vogue Optical Group Inc.



## IRIS Le Groupe Visuel Haute direction

### D<sup>r</sup> Sylvain Boucher

Optométriste  
Coprésident  
IRIS Le Groupe Visuel

### Éric Babin

Président  
IRIS Le Groupe Visuel



## Greiche & Scaff Haute direction

### Pierre Freiji

Président  
Greiche & Scaff

## Coordonnées

### Siège social

1, Place Ville-Marie, bureau 3670  
Montréal, (Québec), H3B 3P2  
Tél : (514) 877-4119  
Télec : (514) 876-3956  
Site Internet : newlookvision.ca

### Renseignements

Lise Melanson  
Tél : (514) 877-4119  
Télec : (514) 876-3956  
Courriel : l.melanson@benvest.com

En date du 28 février 2019, Vision New Look avait 15 578 304 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation. Groupe Vision New look inc. est un chef de file dans les produits et services de l'optique au Canada exploitant un réseau de 373 magasins principalement sous les bannières Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris ainsi que des laboratoires à la fine pointe de la technologie.